



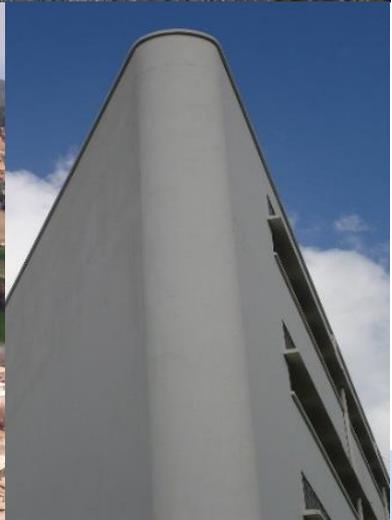
« Nous continuerons à marcher ensemble et à travailler main dans la main pour aplanir les difficultés conjoncturelles et objectives, et ainsi réunir les conditions favorables à la poursuite des programmes et des projets de développement, générateurs d'emplois et garants d'une vie digne.

Cher peuple,

Accomplir des réalisations, corriger les failles et remédier aux problèmes économiques ou sociaux, sont autant d'objectifs qui nécessitent une action collective, planifiée et coordonnée entre les institutions et les divers acteurs, plus particulièrement entre les membres du gouvernement et les partis qui le composent.

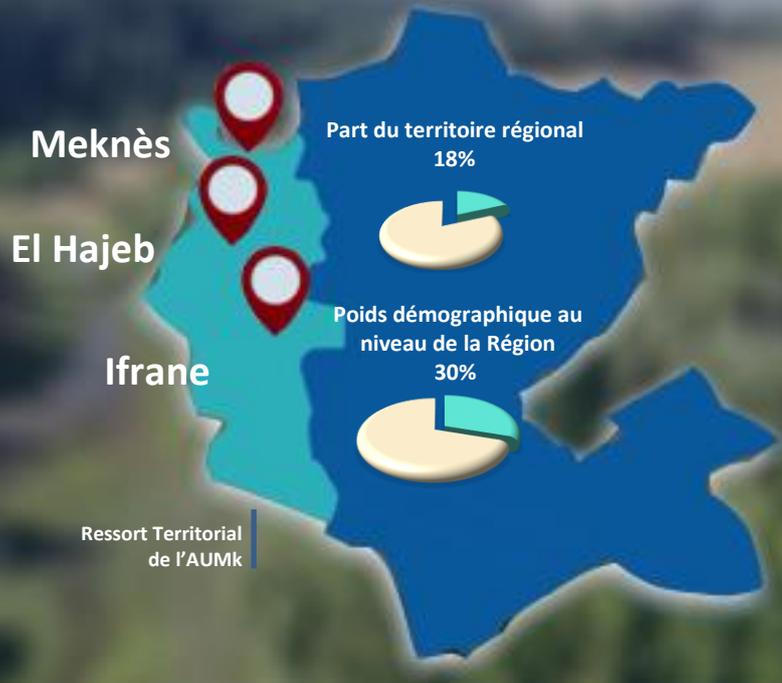
Il importe aussi de dépasser les différends conjoncturels, d'œuvrer à l'amélioration du rendement de l'Administration et de veiller au bon fonctionnement des institutions, car, in fine, il importe de renforcer le climat de confiance et de sérénité au sein de la société et toutes ses composantes. »

Extrait du discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, à la Nation à l'occasion du 19^{ème} anniversaire de Son accession au Trône, 29 Juillet 2018.



REGION FES - MEKNES

- 7289 km²
- 47 communes
- 2 sites classés patrimoine universel
- 1 Parc National



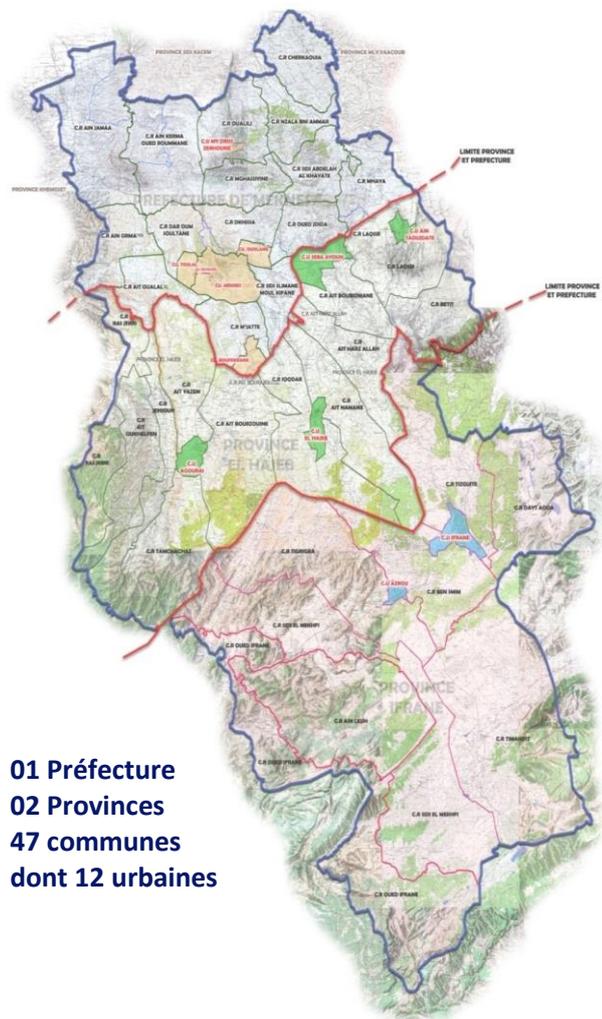
L'Agence Urbaine de Meknès, Un territoire aux multiples facettes et potentialités :

- Situation stratégique au centre nord du pays.
- 1.237.932 habitants en 2014.
- 67% de taux d'urbanisation.
- Densité moyenne de 168 hab./km² (451 - 47).
- Trois ensembles géographiques : le massif de zerhounne, la plaine du saïs et les causses du moyen atlas.
- Patrimoine naturel et historique important.
- Meknès, 6^{ème} plus grande ville du Maroc.
- 2 sites classés patrimoine universel : Volubilis et la Médina de Meknès.



Une démarche en constante quête de perfectionnement :

- Adapter son intervention et ses outils de planification et de gestion à son territoire vaste et diversifié.
- Travailler dans un cadre de concertation, en adoptant une approche participative et une démarche de transversalité.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
EVALUATION DES RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA 16^{EME} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
ENJEUX ET PROBLEMATIQUES	4
PARTIE 1 : BILAN D'ACTIVITES 2018.....	7
CHAPITRE 1 : ETUDES ET PLANIFICATION URBAINE.....	9
I. PLANIFICATION URBAINE	9
1. Couverture en documents d'urbanisme.....	9
2. Etudes de restructuration.....	13
II. ETUDES SPECIFIQUES.....	14
1. Etude sur la durabilité du territoire de l'agglomération de Meknès	14
CHAPITRE 2 : GESTION FONCIERE ET JURIDIQUE	15
I. MOBILISATION DU FONCIER	15
1. Prospection foncière.....	15
2. Mobilisation des réserves foncières	15
3. Expertise foncière	15
4. Notes de renseignements urbanistiques.....	16
5. Travaux topographiques	16
II. ASPECTS JURIDIQUES	16
1. Traitement des requêtes	17
2. Suivi des contentieux.....	17
3. Plans de morcellement	17
CHAPITRE 3 : GESTION URBAINE	18
I. REVISION DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EN ZONES URBAINE ET RURALE DANS UN CADRE DE CONCERTATION.....	18
II. APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI 12/90 : MISE EN ŒUVRE DES CIRCULAIRES MINISTERIELLES N°20469 DU 10/12/2012 ET N°2875 DU 16/03/2016.....	19
III. ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DU LOGEMENT SOCIAL.....	19
IV. BILAN DE LA PRODUCTION.....	20
1. Répartition spatiale.....	20
2. Répartition par secteur d'activités	20
V. BILAN D'EXERCICE DE L'AGENCE URBAINE	22
1. Commissions des procédures des petits et grands projets	23
2. Bilan des guichets uniques.....	25
3. Bilan de la commission de dérogation.....	25
4. Lutte contre la prolifération de l'habitat non réglementaire	26
5. Réceptions, provisoire et définitive.....	27
6. Suivi des constructions menaçant ruine 2018.....	27
CHAPITRE 4 : COMMUNICATION ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	29
I. COMMUNICATION	29
1. Achèvement et diffusion du film institutionnel de l'Agence Urbaine de Meknès.	29
2. Participation à la 2ème édition du Festival de l'Architecture organisé du 15 au 19 janvier 2018 au niveau de la région Fès-Meknès.	29
3. Participation à la 9ème session du Forum Urbain Mondial du 7 au 13 février 2018 à Kuala Lumpur	30

4. Organisation des Journées Portes Ouvertes dédiées aux Marocains du Monde.....	30
II. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	31
1. Construction du nouveau siège de l'Agence Urbaine de Meknès.....	31
PARTIE 2 : PLANS D'ACTION PREVISIONNELS	33
CHAPITRE 1 : VISION STRATEGIQUE	35
I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	35
II. OBJECTIFS A ATTEINDRE.....	35
CHAPITRE 2 : PLAN D'ACTION 2019	36
I. PLANIFICATION URBAINE.....	36
1. Couverture en travaux photogrammétriques	36
2. Documents d'urbanisme à homologuer	36
3. Plans d'aménagement à verser dans les procédures d'enquête publique / délibérations communale (EP/DC)	36
4. Documents d'urbanisme à verser dans les procédures de concertations réglementaires (CCS / CTL)	37
II. ETUDES GENERALES ET SPECIFIQUES.....	38
III. ETUDES DE RESTRUCTURATION ET DE REDRESSEMENT URBAIN	37
IV. ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE EN MILIEU RURAL	38
CHAPITRE 3 : PLAN D'ACTION PREVISIONNEL 2020-2021	39
I. DOCUMENTS D'URBANISME	39
II. ETUDES DE RESTRUCTURATION	40
PARTIE 3 : RAPPORT FINANCIER.....	41
CHAPITRE 1 : BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018	43
I. LES RESSOURCES	43
II. LES EMPLOIS.....	44
1. Dépenses d'exploitation	44
2. Dépenses d'investissement	45
3. Les restes à payer	45
III. LES RESSOURCES HUMAINES	45
CHAPITRE 2 : BUDGET DE L'EXERCICE 2019	46
I. LES RESSOURCES PREVISIONNELLES	46
II. LES CHARGES PREVISIONNELLES	46

INTRODUCTION

La tenue de la réunion du conseil d'administration de l'Agence Urbaine de Meknès est non seulement une obligation réglementaire pour présenter le bilan d'activités moral et financier ainsi que le plan d'action prévisionnel aux membres du conseil mais également une opportunité pour évaluer le rendement quantitatif et qualitatif de cet établissement, souligner les avancées réalisées sur le plan de la démarche et approche d'intervention, débattre des améliorations à concrétiser, ainsi que des mesures et actions à entreprendre pour dépasser les contraintes rencontrées et pouvoir donner suite aux attentes de nos partenaires.

Ce conseil d'administration doit ainsi statuer sur l'activité de l'année budgétaire 2018, faire le point sur l'avancement du plan d'action pluriannuel inscrit dans le contrat-programme 2017-2021, s'arrêter sur les mesures entreprises par cette agence en vue de répondre aux sollicitations légitimes des territoires et proposer éventuellement de nouvelles actions avec pour objectif d'améliorer de manière continue les performances de cette agence, de relever les multiples enjeux interconnectés, de valoriser les potentialités du territoire et favoriser son développement durable.

Consciente de tout cela, et de par ses prérogatives qui lui sont attribuées conformément à la réglementation en vigueur, l'Agence Urbaine de Meknès poursuit ainsi la concrétisation de son plan d'action pluriannuel qui s'inscrit dans les orientations stratégiques du programme gouvernemental, et attache de l'importance à perfectionner année après année sa démarche et ses outils d'intervention, en développant ses mécanismes de concertation pour une approche participative et proactive plus adaptée aux spécificités de son aire d'intervention, susceptible de déboucher sur des actions correctives ou préventives partagées et d'impliquer l'ensemble des partenaires dans leur mise en œuvre.

Ceci s'est matérialisé en 2018, par la réalisation et l'achèvement d'un ensemble d'études et d'actions s'intéressant tant au milieu urbain que rural, ainsi que l'accompagnement effectif des collectivités territoriales en vue de remplir pleinement ses principales missions.

L'année 2018 a ainsi principalement été marquée par :

- La poursuite de l'actualisation des référentiels urbanistiques en vue de lever les blocages et dysfonctionnements relevés par les diverses commissions d'instruction face à une réglementation dépassée par les réalités du terrain tant en milieu rural qu'urbain ;
- L'homologation de 08 documents d'urbanisme et le lancement de 06 nouvelles études ;
- L'achèvement de 31 plans de restructuration de quartiers sous équipés et douars ;
- L'instruction de 945 grands projets et 5213 petits projets ;
- La réalisation d'un film institutionnel de l'Agence Urbaine de Meknès.

EVALUATION DES RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA 16^{EME} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution	Evaluation de la mise en œuvre de La résolution
<p>Résolution N°1 : Approbation de l'amendement de l'annexe 1 du Règlement des marchés publics de l'Agence l'urbanisme de Meknès relatif à la liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou de conventions de droit commun, en ajoutant le service d'assistance technique et architecturale dans le monde rural, objet des conventions-cadres entre la région de Fès-Meknès et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et convention spécifique signée entre les agences urbaines de la région , les collectivités territoriales et les organismes professionnels concernés :</p> <p>« Service relatif à la production des plans architecturaux et topographiques pour la construction, au profit de la population démunie dans le cadre de l'assistance architecturale dans le milieu rural »</p>	<p>Résolution approuvée à l'unanimité. Or, conformément à l'envoi de M. le Ministre de l'Economie et des Finances sous numéro D3708 17/DEPP en date du 11 décembre 2018 relatif à l'assistance architecturale en milieu rural, autorisant les Agences Urbaines à procéder par dérogation à des contrats négociés avec les architectes ainsi que le recours aux bons de commande sans concurrence préalable avec les géomètres topographes pour la mise en œuvre du programme de l'assistance technique et architecturale en milieu rural qui consiste à doter les espaces ruraux en études générales telles que les études de restructuration, et de mise à niveau des quartiers sous équipés, les plans d'aménagement progressif, les chartes architecturales et paysagères et les plans topographiques ainsi que la délivrance gratuite des plans techniques et architecturaux au profit de la population rurale avec le suivi des chantiers.</p> <p>l'Agence Urbaine de Meknès prévoit une nouvelle résolution à l'occasion de la 17^{eme} session de son conseil d'administration, et ce par la proposition de l'intégration desdites prestations concernant la mise en œuvre du programme de l'assistance technique et architecturale en milieu rural, au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'annexe N°1 du règlement des marchés relatif à l'Agence Urbaine de Meknès afférent à la liste des prestations pouvant faire l'objet de conventions ou contrats de droit commun pour les architectes ; - L'annexe N°4 du règlement des marchés relatif à l'Agence Urbaine de Meknès afférent à la liste des prestations pouvant faire l'objet de bons de commande pour les Ingénieurs géomètres topographes.

Résolution N°2 :

Conformément à la Circulaire n ° 7/2013 du 29 avril 2013 du Chef de Gouvernement relative aux conditions de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics, l'Agence Urbaine de Meknès propose l'approbation de la résolution relative aux critères de nomination aux postes de responsabilités pour les postes suivants :

- Chef de département ou chargé de mission
- Chef de division et chef de service

Résolution approuvée à l'unanimité.

Les services de l'Agence Urbaine de Meknès ont été destinataire de la part du Ministère de tutelle d'une décision ministérielle définissant les critères de nomination aux postes de responsabilité au sein des Agences urbaines sous n° 971 en date du 06 aout 2018, et ce pour les postes de responsabilités suivants :

- Chef de département
- Chef de division
- Chef de service

Résolution N°3 :

Approbation de la résolution relative à la fixation de la tarification pour l'instruction des dossiers de morcèlements et morcèlements-fusions, à savoir :

Nature de service	Tarification en DH (HT)/m2
Instruction des dossiers de morcèlements et morcèlements-fusions	0.20 DH

N.B : Le montant minimal perceptible est fixé à 2000.00 dh HT (Deux Mille dirhams Hors taxes) pour les surfaces inférieures à 01 (Un) ha.

Résolution approuvée à l'unanimité.

La mise en œuvre de cette résolution a pris effet à compter du 22 mars 2018 et ce par décision de la Directrice sous n° 113/2018.

ENJEUX ET PROBLEMATIQUES

L'intervention de l'Agence Urbaine de Meknès se conformant aux résolutions de son conseil d'administration ainsi qu'aux orientations du ministère de tutelle est en constante évolution en vue de répondre efficacement aux attentes de son ressort territorial marqué par une richesse en ressources naturelles et patrimoniales à préserver et valoriser ainsi qu'une armature urbaine assez dynamique constituée de villes, centres urbains et centres ruraux à requalifier.

Ainsi, face à la mutation rapide des territoires ainsi qu'une lourdeur des procédures administratives issus d'un système de planification urbaine en pleine refonte, notre démarche est constamment améliorée dans un écosystème marqué par la multiplicité d'acteurs et décideurs avec des logiques d'intervention différentes.

Toutefois, malgré les mesures entreprises pour apporter plus de souplesse dans les procédures et anticiper les problématiques, des contraintes subsistent avec pour certaines la nécessité de prises de décisions soit au niveau législatif soit au niveau de l'organe de gouvernance qu'est le conseil d'administration, à savoir :

1. Au niveau du volet de la planification urbaine et études :

- Défaillance de certains prestataires impactant sur la durée et qualité de réalisation et allongeant les délais de vérifications et corrections, et ce malgré la présentation d'offres techniques acceptables conformes aux termes de référence sachant que la résiliation ne constitue pas une solution face aux attentes pressantes des partenaires ;
- Tissus complexes et composites, constitués de différents types de morphologies urbaines nécessitant des interventions plus appropriées ;
- Déficiences en termes de programmation décennale des équipements publics ;
- Divergences lors des concertations et consultations ;
- Implication et adhésion doublement faible de certaines communes dans la réalisation des documents d'urbanisme et études spécifiques ;
- Retard considérable dans la réalisation des levés topographiques et enquêtes foncières qui s'avèrent parfois invalides après vérification par nos services techniques.

2. Au niveau des commissions d'instructions des demandes d'autorisation :

- Les morcellements en dehors de la procédure règlementaire relative à l'obtention de l'autorisation de morceler et notamment le morcellement anarchique de certains terrains du fait de leur statut juridique à l'instar des terrains collectifs et habous ;
- Les morcellements dues aux partages par voies d'héritage ou de vente, ce qui engendre une densification de certains tissus urbains et notamment la Medina ;
- La difficulté de la mise en œuvre des plans de restructuration du fait soit de la nature juridique du terrain (collectifs notamment) soit de l'incapacité financière de certaines communes quant à la réalisation des infrastructures nécessaires pour l'obtention des autorisations de construire ;
- La non-teneur de manière régulière de la commission administrative chargée de l'instruction des demandes des autorisations de construire en milieu rural ne respectant pas les dispositions de l'article 34 du décret d'application n° 2.92.832 de la loi 12.90 relative à l'urbanisme. En outre, on note l'absence d'un avis consensuel au niveau de ladite

commission, et ce à cause de certains avis qui reflètent la non compréhension de l'esprit de la dérogation stipulée aux articles 35 et 36 du décret susmentionné.

3. Au niveau du guichet unique

En vue d'améliorer le fonctionnement du guichet unique notamment en termes de traitement des dossiers et de maîtrise des délais, il est proposé de mettre en place les mesures suivantes :

- Les communes ne doivent recevoir que des dossiers complets à soumettre aux commissions en vigueur ;
- Respect des délais par les services extérieurs dont l'avis est indispensable selon la spécificité du projet notamment l'Education Nationale pour les équipements scolaires, la Santé pour les cliniques, Tourisme... ;
- Le visa de copies de plans supplémentaires doit être assuré par les services des communes ;
- Le guichet unique doit aussi maîtriser les délais d'obtention de l'autorisation ;
- Accélérer le chantier de la dématérialisation de la procédure depuis la demande de la note de renseignement jusqu'à la délivrance de l'autorisation pour plus d'efficacité, de transparence et de suivi en temps réel ;
- Normaliser les pratiques en matière de gestion urbaine et mettre en place un règlement de construction.

4. Concernant la lutte contre la prolifération de l'habitat non réglementaire

- Contraintes et risques identifiés :
 - Les textes de la nouvelle loi 66.12 relative au contrôle, qui modifie et complète la loi 12.90 et la loi 25.90 ainsi que la circulaire interministérielle 07-17, ne sont applicables que par l'autorité locale (les caïds) étant police judiciaire qui est habilitée d'engager les procédures administratives et juridique à l'encontre des contrevenants. Néanmoins, ces autorités locales n'ont ni les moyens techniques, ni les moyens humains qualifiés pour assurer les missions de contrôle, de soulever les infractions et de dresser les procès-verbaux.
 - Les comités locaux de contrôle dit de vigilance ne sont pas généralisés au niveau de l'ensemble du territoire de l'agence urbaine ;
 - Absence dans le comité de vigilance, des représentants de l'Inspection Régionale du Ministère de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme et du Ministère de la Justice.
- Mesures à entreprendre : Redéfinir les responsabilités et repenser les mécanismes de répression. Pour ce faire il est nécessaire de :
 - Mettre en place d'urgence les décrets d'application relatifs à la loi n°66.12 afférente au contrôle, la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction, publiée au bulletin officiel n° 6501 en date du 19 Septembre 2016.
 - Définir la responsabilité de chaque intervenant en instituant des sanctions à leur encontre, en cas de manquement à leur devoir ;
 - Appliquer des sanctions rigides d'une manière générale et d'autres plus sévères et coercitives (notamment pour la construction sans permis de construire ; La construction dans des zones interdites à l'urbanisation ou sur domaine public ; La violation des normes concernant la stabilité et la solidité de la construction.)
 - Inviter les services concernés à contrôler leurs biens fonciers (terrain Habous, terrain Domanial...etc.) ;
 - Faire une évaluation continue des travaux du comité de vigilance ;

- Contrecarrer la vente des lots issus de morcellement clandestin notamment en verrouillant la délivrance des attestations administratives non conformes à la loi ;
- Veiller à la nécessité d'affichage du numéro d'autorisation et de la disponibilité des plans ne-varietur sur le chantier, afin de faciliter la mission de contrôle.

5. Au niveau de la gestion administrative et financière

Malgré les efforts faits pour améliorer notre gestion administrative et financière, il subsiste les contraintes et risques déclinés ci-après avec des propositions de mesures à entreprendre :

- Non Recouvrement des recettes des services rendus dont le montant cumulé s'élève à **4 246 596,68 dhs au 31/12/2018** :
 - Mise en place d'un manuel de procédure de recouvrement des recettes concerté entre le Ministère de tutelle et le Ministère de l'Economie et des Finances
 - Révision de l'article 28 du Règlement général de construction du 24 mai 2013 par l'acquittement des rémunérations des services rendus avant l'instruction des dossiers par l'Agence Urbaine et délivrance des autorisations aux pétitionnaires par la commune concernée.
- Non Recouvrement des contributions des communes pour le cofinancement des documents d'urbanisme dont le montant s'élève à 450 000,00 dhs au 31/12/2018 :
 - Sollicitation de l'intervention des autorités locales auprès des communes concernées afin d'assainir cette situation
- Assise juridique contraignante en ce qui concerne le paiement des prestations relatives à l'assistance technique et architecturale en milieu rural réalisée par les architectes mandatés sachant que ladite prestation ne figure en aucune des listes annexées au règlement des marchés de l'Agence Urbaine de Meknès.
 - Amendement dudit règlement des marchés par l'intégration de cette prestation au niveau de la liste des prestations pouvant faire l'objet de contrat ou de convention de droit commun.
- Le retard de la mise en œuvre des résolutions antérieures relatives à la création des postes de responsabilité au niveau des antennes de l'Agence Urbaine de Meknès à El Hajeb et Ifrane.
 - Revoir l'organigramme de l'Agence Urbaine de Meknès par la création par antenne d'un poste de chef de division, chargé de l'antenne et deux services attachés.

1

BILAN D'ACTIVITES 2018



CHAPITRE 1 :

ETUDES ET PLANIFICATION URBAINE

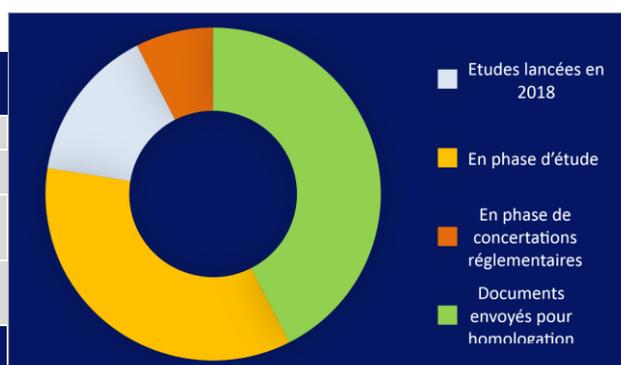
I. Planification urbaine

1. Couverture en documents d'urbanisme

En concertation avec ses partenaires, l'Agence Urbaine de Meknès a fourni ses efforts pour assurer la couverture totale des centres urbains et ruraux en documents d'urbanisme. En effet, le bilan de ces efforts se résume comme suit :

Tableau 1: Bilan global 2018.

Etat d'avancement	Nombre de Documents
Etudes lancées en 2018	06
En phase d'étude	14
En phase de concertations réglementaires	03
Documents envoyés pour homologation	15
Total	38



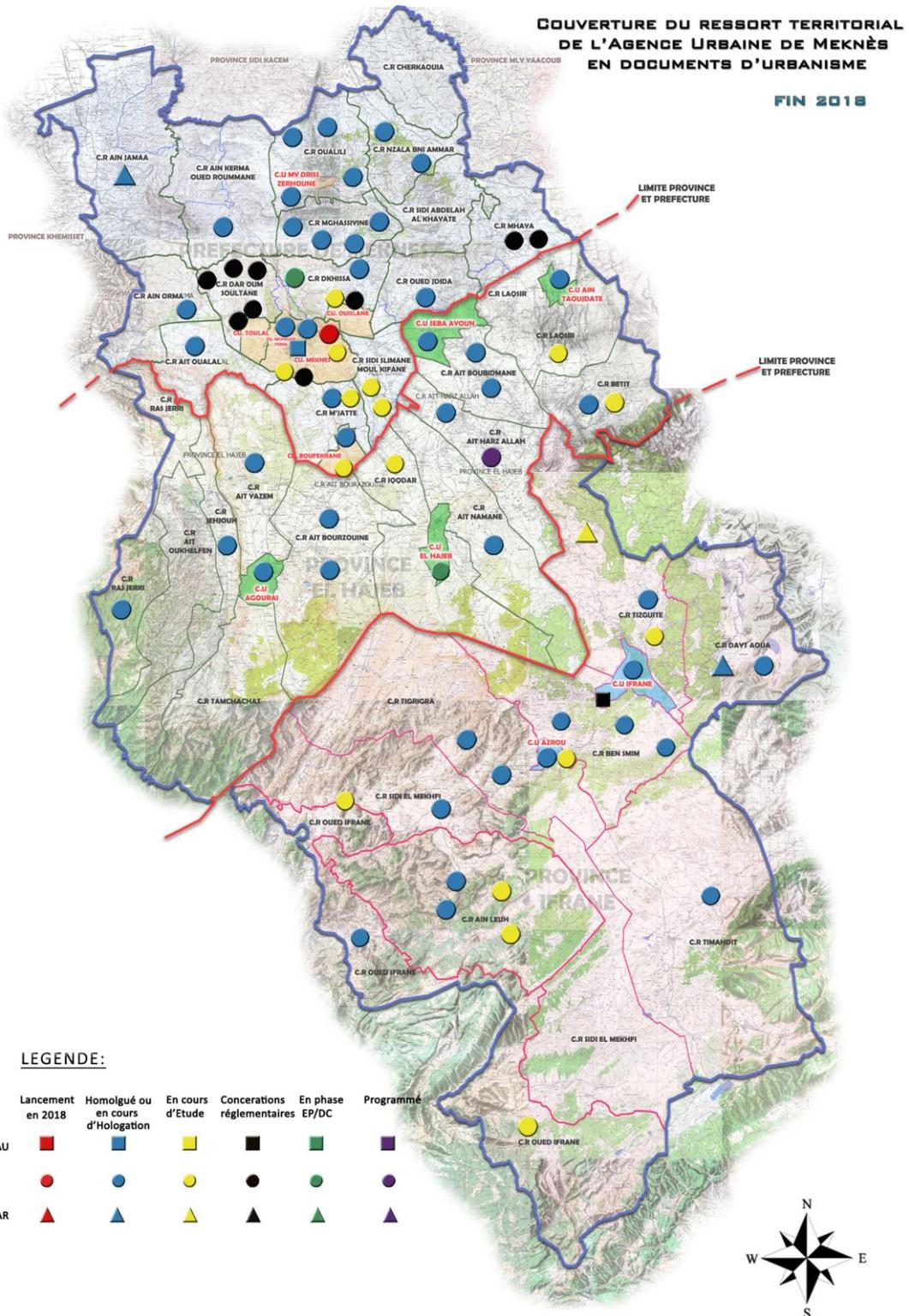
Le taux de couverture en documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de l'Agence Urbaine de Meknès a atteint **98%** en fin de l'année 2018.

a. Lancement de 06 études

L'ensemble des études budgétisées dans le plan d'action de l'année 2018 de cette Agence ont été lancées. Elles ont mobilisé un investissement total de **1.146.000,00 dhs.**

Tableau 2: Etudes des documents d'urbanisme lancées en 2018.

Préfecture ou province	Nature du document	Commune	Ordre de service
Meknès	PA Mejjat et l'entrée sud de la ville de Meknès	Mejjat	19/12/2018
Ifrane	PA Azrou et la zone périphérique	Azrou	19/12/2018
		Ben Smim	
	PA Centre Ain Leuh	Ain Leuh	06/07/2018
	PA Centre Toufassalt	Ain Leuh	06/07/2018
El Hajeb	PA Centre Fouarat	Ait Harzallah	20/07/2018
	PA Centre Bitit	Bitit	20/07/2018
Total	06 PA		



b. Documents en phase d'étude

Au cours de l'année 2018, il a été procédé au suivi de 14 études concernant l'élaboration du schéma directeur d'Ifrane-Azrou, de 12 plans d'aménagement et 01 plan de développement, le tableau ci-après illustre cette situation.

Tableau 3: Documents d'urbanisme en cours d'étude en 2018.

Préfecture ou province	Commune	Nature du Document	Etat d'avancement à fin 2018
Meknès	Meknès	PA de la commune de Meknès	Rectification des documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL
	Dar Oum Soltane	PA des secteurs périurbains relevant de la commune de Dar Oum Soltane (03)	Rectification des documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL
	Sidi Slimane Moule Kifane	PA du centre Sidi Slimane Moule Kifane	Rectification des documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL
		PA du centre Haj Kaddour et ses zones limitrophe	
	Boufekrane	PA de La zone sud-ouest de la ville de Boufekrane	En attente des documents cartographiques pour l'élaboration de l'étude
EL Hajeb	Laqsir	PA du Centre Laqsir	En actualisation : Documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL.
	Iqaddar	PA du centre de Iqaddar	Phase 1 : Diagnostic territorial et enjeux stratégiques.
Ifrane	Ifrane, Azrou et communes périphériques	SDAU d'Ifrane Azrou et leur aire d'influence	Rectification pour soumission aux délibérations communales
	Oued Ifrane et Sidi El Mekhfi	PA des Lacs Amghass	Phase 1 : Diagnostic territorial et enjeux stratégiques.
	Oued Ifrane	PA Zaouit oued ifrane	Phase 2 : documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL
	Tizguit	PA Zaouit sidi Abdeslam	Phase 2 : documents du PA à l'échelle 1/2000 à soumettre au CTL
		PDAR Ain Lahnach	En attente des documents cartographiques pour l'élaboration de l'étude
Total		14 documents d'urbanisme	

c. Documents en phase de concertations réglementaires

Les efforts consacrés pour activer le processus d'élaboration des études lancées antérieurement ont été couronnés par la soumission de 03 plans d'aménagement à la phase du comité technique local.

Tableau 4 : Documents d'urbanisme en phase de concertations réglementaires en 2018.

Préfecture	Commune	Localité ou Centre	Nature du Document
Meknès	Toulal et Dar Oum Soltane	Commune de Toulal et la zone nord-ouest relevant de la commune de Dar Oum Soltane	PA
	Ouislane et Dkhissa	Commune de Ouislane et de la zone nord-est relevant de la commune de Dkhissa	PA
	Mejjat et Ait Ouallal	La zone Périphérique sud de Meknès relevant des communes de Mejjat et de Ait Ouallal	PA
Total		03 documents d'urbanisme	

d. Documents en cours d'homologation ou homologués

Au cours de l'année 2018, 15 documents d'urbanisme ont été transmis pour homologation (13 PA, 01 SDAU et 01 PDAR), dont 08 ont été homologués avant fin 2018.

Tableau 5 : Documents d'urbanisme en cours d'homologation ou homologués en 2018.

Préfecture ou province	Commune	Localité ou Centre	Nature du Document
Meknès	Meknès, Mechouar stinia, Ouislane, Toulal, Ait Ouallal, Sidi Slimane moule Ikifane, Mejjat, Dkhissa, Dar Oum Soltane et Oued Jdida	Grand Meknès	SDAU
	Moulay Driss zerhoune	Moulay Driss Zerhoune Homologué le 18/01/2018	PA
	Walili	Zone Nord-Ouest de la ville de Moulay Driss Homologué le 18/01/2018	PA
	Mhaya	Mhaya	PA
		Oulad Slim	PA
	Ain Kerma – Oued Roumane	Centre Ain Kerma Homologué le 05/03/2018	PA
	Dkhissa	Centre de Zoualet	PA
Centre de Tamesna Homologué le 19/06/2018		PA	
El Hajeb	El Hajeb	Ville d'El Hajeb	PA
	Ait Yaazem	Centre Ait Yaazem Homologué le 19/06/2018	PA
Ifrane	Ben Smim	Ait Moussa Addi-Ait Taleb Akka	PA
		Centre Ougmes Homologué le 17/07/2018	PA
		Centre Zaouit Ben Smim Homologué le 19/06/2018	PA
	Timahdite	Timahdite Homologué le 19/06/2018	PA
	Dayet Aoua	Dayet Ifrah	PDAR
Total		15 documents d'urbanisme	

2. Etudes de restructuration

En vue de débloquer la situation dont souffre certains quartiers non réglementaires et encadrer ce phénomène d'urbanisation désordonné, l'Agence Urbaine poursuit son action d'élaboration de plans de restructuration. Ainsi, l'année 2018 est marquée par l'achèvement de 31 plans de restructuration couvrant une superficie globale de 722 hectares et concernant la réintégration dans le circuit réglementaire de 18413 ménages.

Tableau 6 : Etudes de restructuration approuvées ou en cours d'approbation en 2018.

Préfecture ou province	Commune	Quartier	Superficie en m ²	Nombre de ménages	Etat d'avancement
Meknès	Meknès	Inara 1, 2, 3 et 4	170000	1200	Approuvée
		Atlas 1 et 2	70000	330	Approuvée
		Al Amal 1, 2, 3, et 4	210000	950	Approuvée
		Al wahda 1, 2 et 3	253745	3562	Approuvée
	M'haya	Quartier El Khayam	636323	830	Approuvée
	Dkhissa	Centre Zoualet	4379435	7879	Approuvée
	Ouislane	Blad El Hilali	5900	51	Approuvée
	Mghassiyine	Arsat Hjila	21000	99	Approuvée
	Ain jema	Regada	39757	130	Approuvée
		Douar La gare	341074	594	Approuvée
	Oued jdida	Douar Ouled Moumen	77048	156	Approuvée
		Oueled Youssef	86690	118	Approuvée
	My Driss zerhoune	Zraib (Hay Amal 1)	11815	90	Approuvée
		Quartier Ain Rjal	13000	60	Approuvée
El hajeb	Agourai	Koudyat Tewafa	42386	403	Approuvée
	Sebt jahjough	Driss Ouhmou	29000	102	Approuvée
	Laqsir	Douar Belkouri	620000	403	En Approbation
	Ait Boubidmane	Douar Ait Hmad	86132	420	En Approbation
	Sebaa Ayoune	Ait Idir 1	91088	162	En Approbation
		Ait Mazouz 1	17817	44	En Approbation
Ifrane	Timahdit	Mesaarab	11630	90	Approuvée
	Tigrigra	Sous château	13196	740	Approuvée
	15	31	7227036	18413	-

Durant l'année 2018, 21 études de restructuration sont en phase de concertation avec les partenaires concernées ou en attente de l'élaboration des levés topographiques et les enquêtes parcellaires par les communes concernées.

Ces plans couvriront une superficie d'environ 93 ha abritant 4640 ménages.

Tableau 7 : Etudes de restructuration en cours d'étude ou de concertation en 2018.

Préfecture ou province	Commune	Localité / Centre	Superficie en m ²	Nombre de ménages
Meknès	Ouislane	Blad Zehnoui	2100	25
	N'zalet Beni Ammar	El Oualja	2300	115
		EL marhla-Tader	9000	120
	Ain Jemaa	Douar Rgada	39600	68
Ifrane	Azrou	Ait hadou ou hmad	31415	65
		Ouassou, Ait ammar et Tizi My el hassan	81907	45
	Ain Leuh	Boudraa	1500	48
	Tigrigra	Hachada	7500	20
		Ait Ommar	8400	23
		Ait ben Attou	24000	95
	Tizguite	Ain Lhnouch	100000	810
El Hajeb	Sebt Jahjough	Douar Bel khir	20000	72
		Douar Shraoua 1	80000	630
	El hajeb	Ait said 1	94000	710
	Sebaa Ayoune	Ait Iddir charkiya	70000	615
	Lqsir	Douar Ait Moussa	140000	320
		Douar Ali ou chaou	170000	430
	Ait Harzallah	Douar Chikh	15000	120
		Douar Abdltif	1000	56
		El Fouarat	30000	230
		Douar Tazi	6000	23
Total	12	21	933722	4640

II. Etudes spécifiques

1. Etude sur la durabilité du territoire de l'agglomération de Meknès

Durant l'année 2018, l'Agence urbaine a validé la deuxième phase de cette étude intitulé « Enjeux de développement urbain et durabilité de l'agglomération de Meknès ».

Cette étude préconise un cadre stratégique pour un développement durable selon des modes d'organisation spatiales durables.

CHAPITRE 2 :

GESTION FONCIERE ET JURIDIQUE

Consciente de l'importance des aspects juridiques et fonciers dans la réussite des politiques de planification et gestion urbaines, l'Agence Urbaine de Meknès accorde un intérêt particulier à la bonne maîtrise et connaissances de ces aspects, et ce en vue de faciliter la mobilisation du foncier, respecter les dispositions des documents d'urbanisme lors de l'instruction des dossiers d'autorisation en matière d'urbanisme, traiter les requêtes émanant tant des particuliers que des services publics et procurer aux collectivités locales un appui et un encadrement juridique efficace et de proximité.

I. Mobilisation du foncier

1. Prospection foncière

La participation de l'Agence Urbaine aux travaux des commissions de choix de terrains contribue activement à l'orientation et à l'encadrement des choix opérés dans le cadre des prévisions des documents d'urbanisme. L'action porte sur le choix des sites propices pouvant servir comme supports fonciers à la réalisation de projets d'équipements publics ou socio-collectifs intégrés. En outre, et dans le cadre de l'action continue d'assistance technique, l'Agence Urbaine oriente les investisseurs vers les opportunités foncières mobilisables identifiées pour la réalisation de projets d'envergure.

En 2018, l'Agence Urbaine a participé à 31 commissions de choix de terrains.

2. Mobilisation des réserves foncières

Durant l'année 2018, l'Agence Urbaine de Meknès a participé aux travaux de la commission régionale d'investissement qui ont débouché sur la mobilisation d'une réserve foncière importante de près de 22,43 ha pour la réalisation de projets drainant un investissement de 311,56Mdh.

Tableau 8 : Répartition des projets par secteur et avis.

Nature de projets	Avis Favorable	Montant d'investissement des projets accordés (Mdh)	Surface mobilisée (ha)
Immobilier	01	93	5,3
Tourisme	02	90	10,49
Equipement de service	01	1.9	0,53
Equipement de santé	01	40,66	0,11
Equipement de commerce	02	86	06
Total	07	311,56	22,43

3. Expertise foncière

L'expertise foncière concerne les opérations de cession des terrains domaniaux au profit des projets d'investissement ainsi que des projets étatiques initiés sur des terrains privés. La prospection et l'expertise foncière renseignent sur les valeurs vénales déclarées des biens, servant comme poste de comparaison ainsi que sur la dynamique des transactions immobilières. L'intervention de l'Agence Urbaine vient principalement pour définir les caractéristiques foncières à prendre en considération en fonction des projets ainsi que les dispositions

urbanistiques en vigueur applicables aux terrains expertisés. Ainsi, l'Agence Urbaine a participé en 2018 à 67 commissions d'expertises.

4. Notes de renseignements urbanistiques

Tableau 9 : Répartition des notes de renseignement selon leurs objets en 2018.

Objet de la demande	Nombre	Pourcentage
Construction	996	58.5 %
Consultation	257	15 %
Lotissement	168	10 %
Morcellement	218	13 %
Immatriculation	24	1.4 %
Acquisition	10	0.5 %
Cession	28	1.6 %
Total	1701	100%

Tableau 10 : Répartition des notes de renseignement par Préfecture/Province en 2018.

Préfecture/Province	Nombre	Pourcentage
Meknès	1010	59 %
El Hajeb	411	24 %
Ifrane	280	17 %
Total	1701	100%

5. Travaux topographiques

Il est à noter qu'au cours de l'année 2018, l'agence urbaine de Meknès a réceptionné les travaux relatifs à la réalisation des plans topographiques, états et plans parcellaires de 20 quartiers à restructurer, à savoir :

- **Au niveau de la Préfecture de Meknès :**
 - Commune Ain Jamaa : Douar Regada
 - Commune Oued Jdida : Douar Oued Jdida lagare, Douar Ouled moumen lghouat et les douars Ouled youssef-Ouled said
 - Commune de moulay driss zerhoune : douar zraib (hay amal 1) - cote haut – et quartier ain rjal - cote haut -
- **Au niveau de la Province d'El Hajeb :**
 - Commune Sebt Jahjough : Douar Belkhir et Douar Sahraoua 1
 - Commune Laqsir : Douar Ait moussa et Douar Ait ali ou-chaou
 - Commune Ait Harzallah : Douar CHIKH, Douar Abdellatif, centre El Fouarate et Douar Tazi
 - Commune de Sbaa Ayoun : Douar Ait idir charkiya.
- **Au niveau de la Province d'Ifrane :**
 - Commune Ain Leuh : Douar Boudraa
 - Commune Tigrigra : Douar Ait ben attou, Douar Hachada et Douar Ait omar
 - Commune Tizguit : Douar Ain lahnouch.

II. Aspects juridiques

En vue de répondre efficacement aux doléances des partenaires et des citoyens, l'Agence Urbaine de Meknès renforce sa démarche de proximité et de concertation. Aussi, le guichet unique s'emploie-t-il à traiter de manière efficace et dans les meilleurs délais les requêtes des citoyens avec un résultat optimal de satisfaction. L'Agence Urbaine veille également à tenir des

ateliers de concertation de manière régulière avec les partenaires concernés en vue de traiter les dysfonctionnements relevés au niveau des opérations de restructuration et de gestion urbaine.

1. Traitement des requêtes

En 2018, 201 requêtes ont été traitées.

Elles sont formulées à 79,6% par des particuliers et concernent dans près de 80% des cas le territoire de la préfecture de Meknès (160 requêtes contre 18 au niveau de la Province d'El Hajeb et 23 au niveau de la Province d'Ifrane). Elles portent en majorité sur les demandes des autorisations de construire et les documents d'urbanisme. Ces requêtes sont ventilées comme suit :

Tableau 11 : Répartition des requêtes selon leur objet

Objet de la Requête	Nombre
Document d'urbanisme	50
Infraction	27
Restructuration	15
Demandes des autorisations de construire	41
Divers	68
Total	201

2. Suivi des contentieux

L'Agence Urbaine déploie avec l'assistance d'un avocat, tous les moyens nécessaires pour répondre aux doléances des requérants dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ainsi, elle suit rigoureusement le cours de ces affaires et met son expertise à la disposition des tribunaux compétents. Il est à rappeler qu'au cours de l'année 2018, 08 affaires litigieuses sont portées devant les tribunaux (dont 07 en tant qu'intimé et 01 en tant que partie plaignante).

3. Plans de morcellement

En vue d'encadrer et accompagner la dynamique de morcellement des terrains, l'Agence Urbaine veille à instruire l'ensemble des projets de morcellement et de délimitation soumis à la commission des grands projets pour des fins d'extraction, de partage, de vente ou d'immatriculation. En 2018, 378 projets ont été examinés.

Selon l'avis de la commission, ces projets se répartissent comme suit :

Tableau 12 : Répartition des dossiers de morcellement selon l'avis et le territoire

Préfecture/Province		Avis Favorable	Avis Défavorable	Non Consensus	Sursis à statuer	Dossier ouvert	Retiré	Total
Meknès	Meknès	17	14	-	-	01	01	33
	Banlieue	52	15	-	07	-	-	74
El Hajeb		77	09	-	02	-	-	88
Ifrane		107	32	-	02	42	-	183
Total		253	70	-	11	43	01	378

CHAPITRE 3 : GESTION URBAINE

I. Révision de la réglementation en vigueur en zones urbaine et rurale dans un cadre de concertation.

Les agences urbaines ont toujours été sollicitées sur un certain nombre d'aspects notamment la facilitation de l'investissement d'une manière générale et le problème de la construction en milieu rural.

Pour répondre aux attentes des citoyens, il est nécessaire d'adapter nos outils et méthodes d'intervention aux contraintes qui s'impose sur le terrain, et éventuellement par l'actualisation des référentiels. Dans ce cadre, depuis la fin de l'année 2015, et en attendant l'élaboration des nouveaux plans d'aménagement de l'agglomération de Meknès, l'Agence Urbaine de Meknès a œuvré pour l'adoption d'une réglementation concertée, avantageuse et adaptée aux contraintes urbanistiques et architecturales en matière de gestion urbaine.

Cette réglementation qui a été intégrée au niveau des règlements d'aménagement des plans d'aménagement en cours d'élaboration a principalement concerné :

Pour les constructions d'habitat économique et d'immeubles :	<ul style="list-style-type: none">• Suppression du retrait pour les R+3 sur voie de 12m et pour les R+4 sur voie de 15m ;• Réduction du minimum parcellaire pour les R+3 et R+4 ;• Augmentation des surfaces des mezzanines ;• Généralisation de l'octroi de sous-sol (01 pour les R+2 et R+3 et 02 pour les immeubles) même au niveau des tissus anciens ;• Permettre de lier le sous-sol aux commerces pour les lots inférieurs à 140m² ou ayant une façade de moins de 12m ;
Pour les villas :	<ul style="list-style-type: none">• Permettre le type de villas en bande avec un parcellaire de 200m² ;• Augmentation au niveau des CES pour les villas ;• Augmentation au niveau des COS pour les villas de surfaces inférieures à 300m² ;• Permettre la cours anglaise sur la totalité de la façade arrière des villas ;• Pour les villas en zone accidenté, permettre plus d'un sous-sol et des niveaux en retraits successifs tout en respectant la hauteur réglementaire par rapport aux voies ;• Généralisation des saillies des encorbellements empiétant sur les marges de reculs ;
Equipements de proximité :	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un pourcentage allant de 6% à 7% de la surface cessible pour la création d'équipements de proximité au niveau des lotissements et groupes d'habitations ;• Elargissement de la grille des équipements privés objet de changement d'affectation de lots destinés à l'habitation en équipements de proximité ;• Possibilité de changement de la nature des équipements privés prévus par les lotissements et groupe d'habitations.

Une importance particulière a été accordée au milieu rural :

Pour les zones couvertes en documents d'urbanisme et pour les lotissements autorisés	Règlementation identique à celle adoptée en urbain.
En zone non couverte par un document d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'un logement d'une surface maximale de 100m² sans passer par la commission administrative (dépassement du CES et réduction du minimum parcellaire) et ce pour le cas de parcellaire inférieur à 5000m². Ainsi, en 2017, 34 projets ont été instruits dans ce cadre et 40 en 2018 ; • Réduction de la marge de recul à 5m par rapport aux pistes non classées ; • Pour les Coopératives agricoles et Mchta, il a été permis la construction de logements bi familiaux jumelés avec réduction des marges de reculs à 5m par rapport à la voie pour les lots ayant une profondeur de moins de 25m ;

L'accompagnement des projets d'investissement a également abouti pour les zones industrielles de Sidi Slimane Moule Kifane et Mejatt à la révision de certaines dispositions comme suit :

- Réduction des marges de reculs,
- CES libre,
- Généralisation de l'octroi des sous-sols ;
- Hauteur permise 12m ;
- Suppression du retrait au niveau du 2^{ème} étage.

II. Application de l'article 28 de la loi 12/90 : mise en œuvre des circulaires ministérielles n°20469 du 10/12/2012 et n°2875 du 16/03/2016

Avant le lancement des études des nouveaux plans d'aménagement couvrant l'agglomération de Meknès, il a été procédé à :

- L'instauration d'un comité appliquant l'article 28 de la loi 12/90, pour statuer sur « la vocation de fait du secteur » tout en imposant la cession au profit de la commune d'un équipement de surface d'au moins 15% de la surface objet d'utilité publique. Dans ce cadre, sur les 32 projets (dont 30 relèvent de la commune de Meknès) ayant reçu un accord de principe dudit comité, à fin 2018, 20 projets ont reçu l'avis favorable des commissions en vigueur, repartis par nature comme suit : 14 lotissements, 5 équipements, une habitation et ce, en cédant 13 équipements selon besoin d'une surface globale de 10860m², deux (02) jardins publics de 20720m² et un cimetière de 37000m².
- Le changement de nature de 5 équipements publics -prévus par les plans d'aménagement non opposables ou à durée de vie expirée et reconduits dans des lotissements autorisés et réceptionnés- en équipements privés (scolaires) a été instruit dans ce même cadre.

III. Accompagnement du Programme National du Logement Social

Depuis le lancement du programme en 2010 et jusqu'à fin 2018, 114 projets portés par 49 promoteurs immobiliers ont été examinés favorablement par la commission en vigueur et portent sur la production de 28435 logements sociaux à prix de vente n'excédant pas 250 000dhs.

Tableau 13 : Répartition par année des projets du logement social.

Année	Nombre de promoteur	Nombre de projets instruit	Nombre de logements instruits	Nombre de projets ayant reçu avis favorable	Nombre de logements ayant reçu avis favorable
2018	13	16	3613	13	3235
2017	08	11	3057	11	3057
2016	10	13	3667	13	3667
2015	09	12	3160	12	3160
2014	15	20	4709	18	3326
2013	05	14	2380	13	2046
2012	14	16	5738	15	4734
2011	08	12	3239	11	2838
2010	05	08	2372	08	2372
Total	54	122	31935	114	28435

La production attendue des projets instruits en 2018, représente 11.4 % de cet effectif total, en termes d'unités de logement à construire. Ainsi, 13 projets présentés par 11 promoteurs immobiliers (tous secteur privé) et visant la production de 3235 unités de logement ont été examinés et ont reçu un avis favorable (premier dépôt ou plans modificatifs).

Tableau 14 : Répartition territoriale des projets de logements sociaux examinés en 2018 par la CPGP.

Secteur	Préfecture de Meknès	Province d'Ifrane	Total unités logement
Total unités de logements	2891	722	3613

IV. Bilan de la production

1. Répartition spatiale

Tableau 15 : Répartition territoriale des planchers couverts (en Ha) en 2018.

Préfecture/Province	Planchers couverts (en Ha)
Préfecture de Meknès	161.37
Province d'El Hajeb	45.7
Province d'Ifrane	8.1
Total	215.17

L'ensemble des projets représente un total de 215.17Ha de surfaces planchers couverts contre 160.91Ha en 2017, pour un montant d'investissement global de 3851.94Mdhs en 2018 contre 3785.57Mdhs en 2017.

2. Répartition par secteur d'activités

a. Secteur Habitat

a.1/ Projets de lotissement

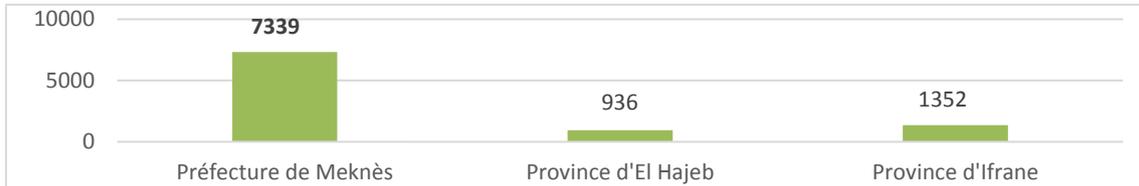
En 2018, les projets de lotissement examinés favorablement représentent une surface lotie de l'ordre de 54.8Ha (68.30Ha en 2017).

Ils ont généré 4808 lots destinés à l'habitat (5854 lots en 2017) et 72 lots d'équipements avec une surface cessible de 5.52Ha.

a.2/ Projets de construction

En 2018, 9627 unités de logements (8390 en 2017) ont été examinées favorablement par les commissions en vigueur.

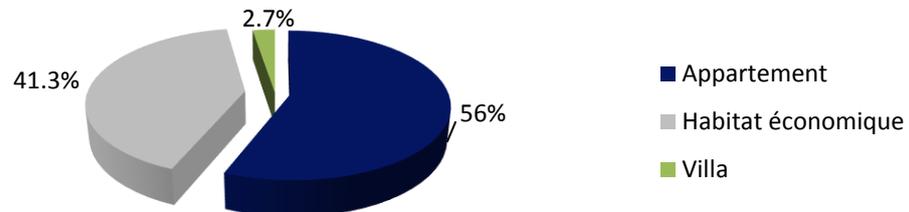
Graphique 1 : Répartition territoriale des projets examinés favorablement en 2018 en termes d'unité de logements.



La part de la préfecture de Meknès reste la plus importante dans la production du bâti avec 76.23% de l'effectif total des projets.

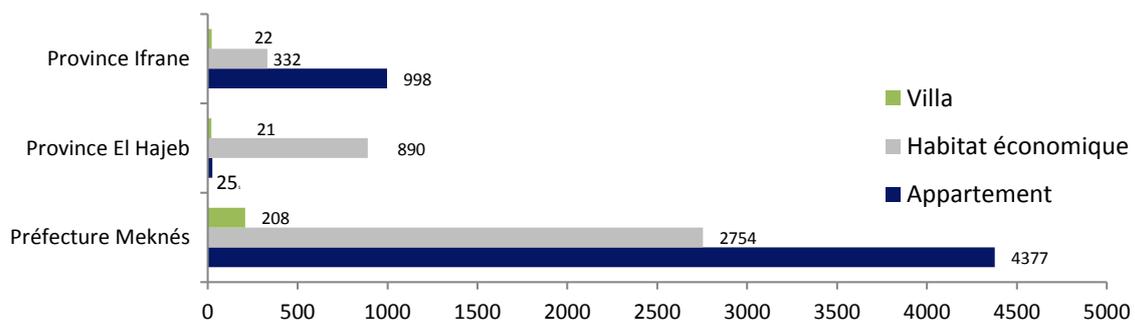
Par typologie, on note au niveau du ressort territorial la prédominance de l'appartement (56%) qui dépasse l'habitat économique (41.3%) et la villa (2.7%).

Graphique 2 : Répartition du nombre de logements par typologie d'habitat en 2018.



Cependant, cette prédominance n'est pas constatée au niveau de la province d'El Hajeb où l'habitat de type économique est majoritaire avec 95.08% de la production attendue.

Graphique 3 : Répartition territoriale du nombre de logements par typologie d'habitat en 2018.



b. Secteur industriel

Tableau 16 : Nombre de projets industriels examinés favorablement en 2018

Préfecture ou Province	Nombre de projets	Montant d'investissement	
		En Mdhs	%
Meknès	30	76.2	100
El Hajeb	00	00	00
Ifrane	00	00	00
Total	30	76.2	100

Le nombre de projets industriels examinés favorablement a augmenté de 23 en 2017 à 30 en 2018, avec un montant d'investissement prévisionnel de 76.2Mdh contre 99.24Mdh en 2017. Ils relèvent tous de la préfecture de Meknès.

Depuis le lancement du projet Agropolis de Meknès, 48 projets ont fait objet de demandes d'autorisation de construire, 38 unités industrielles ont reçu l'avis favorable représentant aujourd'hui, 29.52% de la surface cessible du projet :

- ✓ En 2018, 14 projets (04 projets en 2017) ont reçu un avis favorable dont trois unités ont fait objet de réexamen.
- ✓ 09 projet sont en attente de l'octroi de l'acceptabilité environnement et satisfaction de remarques minimales techniques (2 en 2015, 2 en 2017 et 5 en 2018).

c. Projets touristiques

Tableau 17 : Nombre de projets touristiques examinés favorablement en 2018

Préfecture ou Province	Nombre de projets	Montant d'investissement	
		En Mdhs	%
Meknès	06	32.6	45.5
El Hajeb	00	00	00
Ifrane	12	39	54.5
Total	18	71.6	100

En 2018, 18 projets touristiques ont reçu l'avis favorable pour un montant d'investissement de 71.6 Mdhs à peu près de même qu'en 2017 avec 17 projets et 154.05 Mdhs.

d. Equipements et services

Tableau 18 : Nombre de projets équipements et services examinés favorablement en 2018

Préfecture ou Province	Nombre de projets	Montant d'investissement	
		En Mdhs	%
Meknès	45	244.64	89.7
El Hajeb	07	21	7.7
Ifrane	17	7.1	2.6
Total	69	272.74	100

En 2018, 69 projets d'équipements ont reçu l'avis favorable pour un montant d'investissement de 272.74 Mdhs à peu près de même qu'en 2017 avec 67 projets et 130 Mdhs.

V. Bilan d'exercice de l'Agence Urbaine

L'Agence Urbaine émet un avis conforme en se basant sur le respect des lois et règlements en vigueur notamment les documents d'urbanisme avec leurs règlements d'aménagement, les lotissements ne-varietur et leurs cahiers des charges ainsi que les procès-verbaux consensuellement établis en matière de gestion urbaine.

Conformément à l'article 25 du règlement général de construction (décret n°2-13-424 du 24/05/2013), le secrétariat de la commission d'instruction au sein des guichets uniques est assuré par les services communaux et celui des commissions provinciales ou préfectorales est assuré par les services provinciaux ou préfectoraux.

En moyenne, sur les 5 dernières années, 5120 petits projets et 860 grands projets sont instruits annuellement par les services de l'Agence Urbaine de Meknès

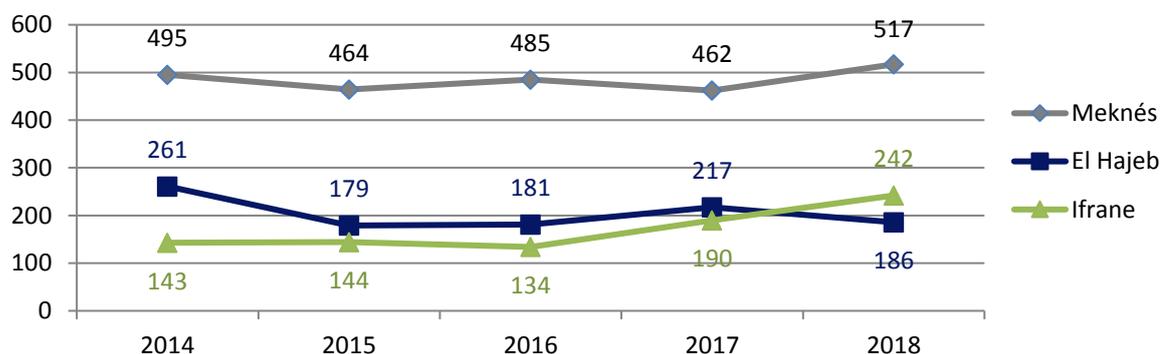
1. Commissions des procédures des petits et grands projets

Tableau 19 : Evolution et répartition du nombre de grands et petits projets instruits au cours de la période 2014-2018

Province ou préfecture	2014	2015	2016	2017	2018
Grands projets					
Meknès	495	464	485	462	517
El Hajeb	261	179	181	217	186
Ifrane	143	144	134	190	242
Total	899	787	800	869	945
Petits projets					
Meknès	3129	2519	3151	3102	3231
El Hajeb	1300	1124	1578	1458	1473
Ifrane	918	764	728	618	509
Total	5347	4407	5457	5178	5213
Total global	6246	5194	6257	6047	6158

a. Commission de la procédure des grands projets (CPGP)

Graphique 4 : Evolution du nombre de grands projets instruits par préfecture et province entre 2007 et 2018.



En 2018, 945 grands projets ont été instruits contre 869 en 2017 :

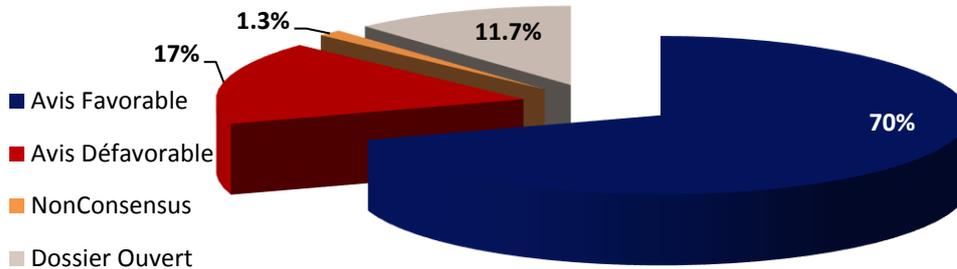
- 54.7% relève de la préfecture de Meknès.
- 43.4% des dossiers instruits relèvent de communes rurales avec 410 dossiers dont 295 ont reçu l'avis favorable.

Tableau 20 : Répartition du nombre de grands projets examinés en 2018 par avis.

Préfecture ou Province	Nombre de projets	Avis Favorable		Avis Défavorable		Non Consensus		Dossier Ouvert	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Meknès	517	361	70	81	15.5	13	2.5	62	12
El Hajeb	186	136	73	45	24.2	00	00	05	2.8
Ifrane	242	163	67.3	33	13.6	00	00	46	19.1
Total	945	660	70	159	17	13	1.3	113	11.7

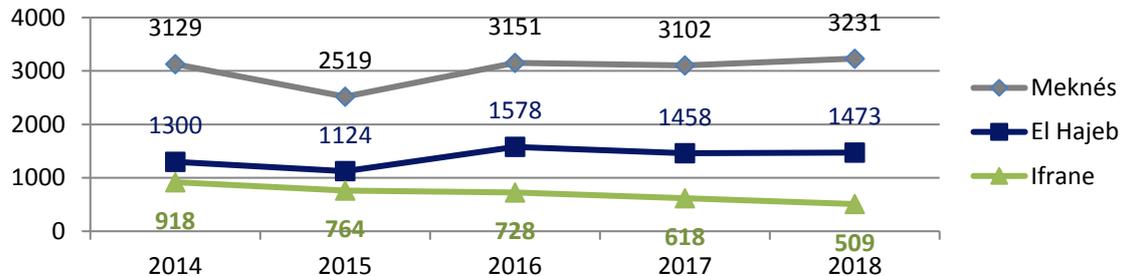
Au total, 70% ont reçu un avis favorable (69% en 2017) et 17% un avis défavorable (14% en 2017).

Graphique 5 : Répartition des projets selon l'avis émis par la CPGP en 2018.



b. Commission de la procédure des petits projets (CPPP)

Graphique 6 : Evolution du nombre de petits projets instruits par préfecture et province entre 2007 et 2018.



5213 petits projets ont été instruits en 2018 (5178 en 2017).

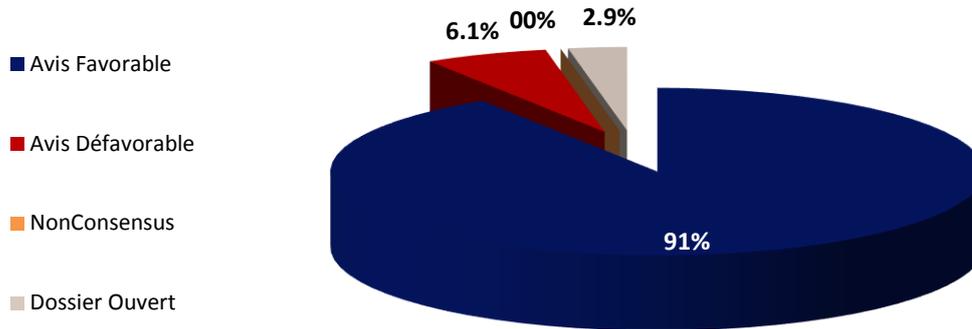
La préfecture de Meknès regroupe 62% des dossiers examinés.

36% des dossiers instruits relèvent du milieu rural avec 1896 dossiers dont 1702 ont reçu l'avis favorable.

Tableau 21 : Répartition du nombre de petits projets examinés en 2018 par avis

Préfecture ou Province	Nombre de projets	Avis Favorable		Avis Défavorable		Non Consensus		Dossier Ouvert	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Meknès	3231	2962	91.7	199	6.2	00	00	70	2.1
El Hajeb	1473	1348	91.5	94	6.4	00	00	31	2.1
Ifrane	509	424	83.3	28	5.5	00	00	57	11.2
Total	5213	4734	91	321	6.1	00	00	158	2.9

91% ont reçu un avis favorable (88% en 2017) et 6.1% un avis défavorable (7% en 2017).

Graphique 7 : Répartition des projets selon l'avis émis par la CPPP en 2018

2. Bilan des guichets uniques

Au niveau du territoire de cette agence urbaine, il existe un seul guichet unique celui de la Commune de Meknès.

Tableau 22 : Evolution du nombre de projets instruits dans le cadre du guichet unique de Meknès.

Guichet unique	2014	2015	2016	2017	2018
Petits projets	1364	1382	1353	1232	1258
Grands projets	255	227	230	246	277

La moyenne des projets instruits annuellement sur les 5 années est de 247 grands projets et 1317 petits projets. Cela représente 50% des grands projets et 40% des petits projets examinés au niveau de la préfecture de Meknès.

En 2018, 1258 petits projets et 277 grands projets ont été examinés par le guichet unique de Meknès contre 1232 petits projets et 246 grands projets en 2017.

Tableau 23 : Répartition des dossiers examinés par le guichet unique de Meknès selon l'avis reçu en 2018.

Guichet unique	Total	Favorable		Défavorable		Non consensus		Instance	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Petits projets	1258	1176	93	82	7	00	00	00	00
Grands projets	277	202	73	45	16.2	11	4	19	6.8
Total	1535	1378	90	127	8	11	0.7	19	1.3

- Tous les grands projets sont instruits dans les délais règlementaires dont 80% sont examinés en moins de 05 jours ouvrables.
- Tous les petits projets sont instruits séance tenante.
- Une moyenne de nombres d'examens ne dépassant pas 03 par grand projet ;
- 74% des grands projets reçoivent un avis favorable de l'Agence Urbaine en moins de 2 mois.

3. Bilan de la commission de dérogation

En 2018, 37 projets (37 en 2017) ont été soumis à l'examen de la commission régionale de dérogation régie par la circulaire conjointe n° 31/10098 du 06 juillet 2010 de Messieurs le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.

Tableau 24 : Ventilation des demandes de dérogation en fonction de l'avis émis en 2018.

Préfecture/ Province	Accord de principe		Avis défavorable		Total
	Nbre	%	Nbre	%	
Meknès	15	47	04	80	19
El Hajeb	12	37.5	00	00	12
Ifrane	05	15.5	01	20	06
Total	32	86	5	14	37

Sur les 37 demandes de dérogations, 32 projets soit 86% ont eu un accord de principe.

51.35% de ces demandes relèvent du ressort territorial de la préfecture de Meknès.

Tableau 25 : Ventilation des dossiers ayant reçu l'accord de principe par nature en 2018.

Type de projet	Préfecture de Meknès			Province d'El Hajeb			Province d'Ifrane			Total		
	U	Montant d'investissement		U	Montant d'investissement		U	Montant d'investissement		U	Montant d'investissement	
		Mdhs	%		Mdhs	%		Mdhs	%		Mdhs	%
Habitat	03	689.6	66	00	00	00	00	00	00	03	689.6	45
Tourisme	03	59.5	5.7	01	15.5	4.3	05	124.5	100	09	199.53	13
Equipements et services	08	93.7	9	09	136.17	37.5	00	00	00	17	229.86	18
Industrie	01	203	19.3	02	211.33	58.2	00	00	00	03	414.33	27
Total	15	1045.8	68.2	12	363	23.7	05	124.5	8.1	32	1533.32	

4. Lutte contre la prolifération de l'habitat non réglementaire

La lutte contre l'habitat insalubre et non réglementaire réside au cœur des Discours Royaux et à l'apogée des soucis du Gouvernement. Signe d'exclusion sociale et de crise urbaine, cet habitat sous toutes ses formes a fait objet de plusieurs circulaires ministérielles. Dans ce cadre, le comité de vigilance a été créé pour objectif de combattre toute forme dérive et de prolifération des constructions non réglementaires.

a. Suivi et contrôle des infractions

En 2018, le comité de vigilance, au niveau de la préfecture de Meknès, a effectué 177 sorties (147 sorties en 2017) et a pu enregistrer 215 infractions (326 d'infractions en 2017), en visitant 615 chantiers (420 chantiers en 2017). 68% des chantiers visités sont en infraction.

De même, le comité a constaté que 80% de ces chantiers ne disposent pas des documents nécessaires sur chantiers à savoir : autorisation de construire ; le plan approuvé portant la mention "Ne varietur" et le cahier de chantier.

Il y a lieu de signaler, que le degré d'infractions constatées dans l'agglomération de Meknès est élevé, cela s'explique surtout par le nombre important des tournées réservées à la ville et à sa périphérie. A noter aussi, qu'avec la persévérance du comité de vigilance et l'intervention de l'autorité locale, l'habitat non réglementaire est en régression certaine en termes de nombre d'infractions relevées en comparaison avec les années d'avant 2013.

b. Les types majeurs d'infractions relevés :

- La construction sans autorisation ;
- Surélévation d'étages supplémentaires sans autorisation ;

- Exploitation de l'autorisation des menus travaux pour des travaux de construction ;
- Non-respect du plan autorisé ;
- Empiètement sur le domaine public ;
- Construction dans les zones de retraits et des reculs.

5. Réceptions, provisoire et définitive

L'agence urbaine en comité, a prononcé favorablement 25 réceptions provisoires et définitives des travaux de lotissement ou de groupement d'habitations.

6. Suivi des constructions menaçant ruine 2018

Conformément aux termes de la convention signée en novembre 2017, pour une période de 4 ans (2018 - 2021), l'Agence urbaine prend part aux travaux du comité de suivi de l'opération de traitement des habitations menaçant ruine relevant des communes de Meknès et Méchouar Stinia qui concerne 3350 constructions (2830 objets de confortement et 520 démolitions) prioritaires identifiés par LPEE et les autorités locales.

Tableau 26 : Etat d'avancement physique par composante de la convention en 2018.

COMMUNES	Habitations à démolir			Habitations à conforter		
	Nombre prévu	Nombre démolé	%	Nombre prévu	Nombre conforté	%
STINIA	60	12	20	290	29	10
ISMAILIA	460	92	20	2540	254	10
TOTAL	520	104	20	2830	283	10

En 2018, cette opération a abouti :

- Au confortement de 283 habitations des 2830 identifiées soit 10% de la composante confortement ;
- À la démolition de 104 habitations des 520 identifiées soit 20% de la composante démolition.

CHIFFRES CLES 2018

6158

Dossiers examinés par les diverses commissions en 2018

5395

Dossiers ont reçu un avis favorable en 2018

2306

Dossiers instruits sont en milieu rural

70% des grands projets ont reçu un avis favorable

91% des petits projets ont reçu un avis favorable

La réalisation de ces projets permettra à terme la création de :

- ✓ **215.17 hectares** de surface planchers couverts
- ✓ **4808 lots** destinés à l'habitat
- ✓ **72 lots** d'équipements de proximité
- ✓ **9627 unités** de logements **dont 3235 unités de logement social**
- ✓ **30** projets industriels,
- ✓ **18** projets touristiques
- ✓ **69** projets d'équipements collectifs;
- ✓ **3851.94Mdhs** d'investissement prévisionnel

32 demandes de dérogation accordées sur 37

59% relève du ressort territorial de la préfecture de Meknès.

1533.32Mdhs

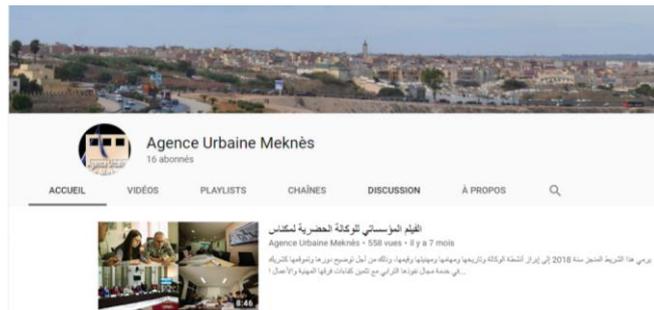
d'investissement global attendu

CHAPITRE 4 : COMMUNICATION ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

I. Communication

1. Achèvement et diffusion du film institutionnel de l'Agence Urbaine de Meknès.

Visant à communiquer de manière accessible à tous et de manière attractive sur les objectifs, démarches et activités de l'Agence Urbaine de Meknès, le film institutionnel a permis de revenir sur les réalisations de cette agence mais surtout de clarifier son rôle, son positionnement et son ferme engagement en tant que partenaire à l'écoute et au service de son territoire.



Diffusé lors de la précédente session du conseil d'administration, à l'occasion de rencontres ainsi que sur notre site web et via les réseaux sociaux, ce film qui cherche également à valoriser le travail fait par nos équipes au quotidien constitue un support de communication et un outil de marketing territorial de notre ressort d'intervention.

Il est consultable en version arabe sur notre site web.

2. Participation à la 2ème édition du Festival de l'Architecture organisé du 15 au 19 janvier 2018 au niveau de la région Fès-Meknès.

Organisé Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie, la 2ème édition du Festival de l'Architecture, placé sous le thème « l'architecture au service du citoyen », s'est déroulé du 15 au 19 janvier 2019 au niveau de la région de Fès-Meknès avec l'organisation à Fès, Meknès et Taza de multiples manifestations scientifiques et culturelles visant la promotion et la célébration de l'architecture marocaine marquée par la diversité de son patrimoine multiséculaire.

Clôturé à Meknès, ce Festival a été l'occasion pour l'Agence Urbaine de Meknès d'exposer, au niveau des trois villes suscitées, les actions réalisées pour la valorisation et la promotion de notre patrimoine architectural, à savoir notamment le PA homologué de la Médina de Meknès et la charte architecturale y afférente.



3. Participation à la 9^{ème} session du Forum Urbain Mondial du 7 au 13 février 2018 à Kuala Lumpur

Dans le cadre de la représentation du Maroc à la 9^{ème} session du Forum Urbain Mondial réuni à Kuala Lumpur du 7 au 13 février 2018 sur le thème « Villes 2030 - Villes pour tous : mise en œuvre du nouvel agenda urbain », l'Agence Urbaine de Meknès a eu l'honneur de participer à la délégation officielle menée par Mme la Secrétaire d'Etat chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Notre participation a été l'occasion de participer aux différents débats tenus et d'animer le pavillon marocain.



Elle a également été une opportunité pour présenter les actions phares tant de notre pays que de notre ressort territorial en termes d'amélioration de la planification stratégique et de l'aménagement de nos territoires en vue de répondre aux enjeux de développement intégré et équitable ainsi que d'amélioration des conditions de vie des populations, objectif in fine du nouvel agenda urbain.

Lors de cette participation, la représentante de l'Agence Urbaine de Meknès a présenté l'intervention de cette agence dans la sauvegarde, valorisation et promotion de la Medina de Meknès comme exemple de la démarche menée par notre pays pour la préservation de notre patrimoine architectural et immatériel comme élément clé du développement durable de notre territoire et de sa résilience.

4. Organisation des Journées Portes Ouvertes dédiées aux Marocains du Monde.

A l'instar de chaque année, l'Agence Urbaine de Meknès réaffirme, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale des Marocains Résidant à l'Étranger, son engagement à être à l'écoute et au service des marocains du monde en vue de les accompagner, orienter et assister pour la satisfaction de leurs attentes légitimes et la réalisation de leurs projets dans les meilleures conditions et délais.



Pour répondre à leurs questions et les accompagner dans leurs démarches, cette agence met à leur disposition tout au long de l'année une équipe pluridisciplinaire à l'écoute, un ensemble de services en ligne et un numéro de téléphone dédié.

Pour la célébration de cette journée nationale, l'Agence Urbaine de Meknès, outre sa participation à la rencontre organisée par le CRI en partenariat avec la Préfecture de Meknès le 10 août 2018, a organisé du 13 au 17 août 2018, des Journées Portes Ouvertes dédiées aux Marocains Résidant à l'Étranger.

II. Modernisation de l'administration

1. Construction du nouveau siège de l'Agence Urbaine de Meknès.

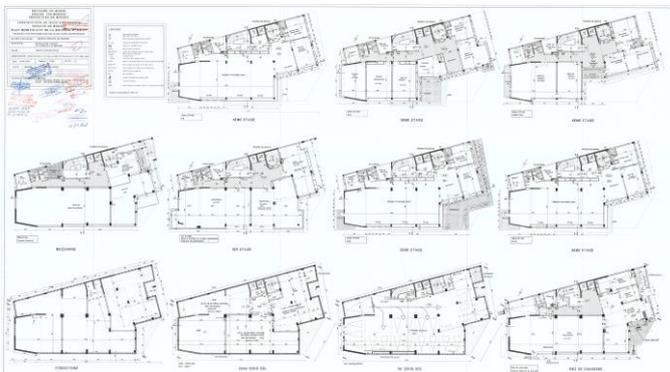
Vu l'absence de conditions décentes de travail, de réunion et d'accueil pour un établissement recevant du public et des professionnels du secteur de la construction et de l'urbanisme et conformément aux diverses résolutions des Conseils d'Administration demandant à doter l'établissement d'un siège permettant de mener ses missions dans des conditions optimales, l'Agence Urbaine de Meknès -après acquisition en septembre 2015 d'un terrain d'une superficie de 520m² ainsi que la finalisation du montage technico-financier dans le respect des contraintes géotechniques du terrain et des capacités budgétaires- a procédé à l'attribution en décembre 2018 du marché afférent à la construction de son nouveau siège administratif et à donner l'ordre de service de commencement des travaux en date du 08 janvier 2019.

Ce projet, d'un coût global de près de 19 Mdhs, consiste en la construction d'un bâtiment administratif sur 9 niveaux (2 sous-sols, RDC avec mezzanine et 6 étages) conçu de manière à permettre :

- La création d'un cadre de travail motivant, ergonomique et adapté ;
- Un accueil de qualité des différents utilisateurs (particuliers, professionnels, administrations, ...) ;
- Le bon fonctionnement des différents services de cette agence ;
- L'organisation de réunions et manifestations dans les meilleures conditions ;
- La gestion fluide mais contrôlée des flux et circulations horizontales et verticales ;
- La durabilité des locaux et la facilitation de leur entretien et maintenance.

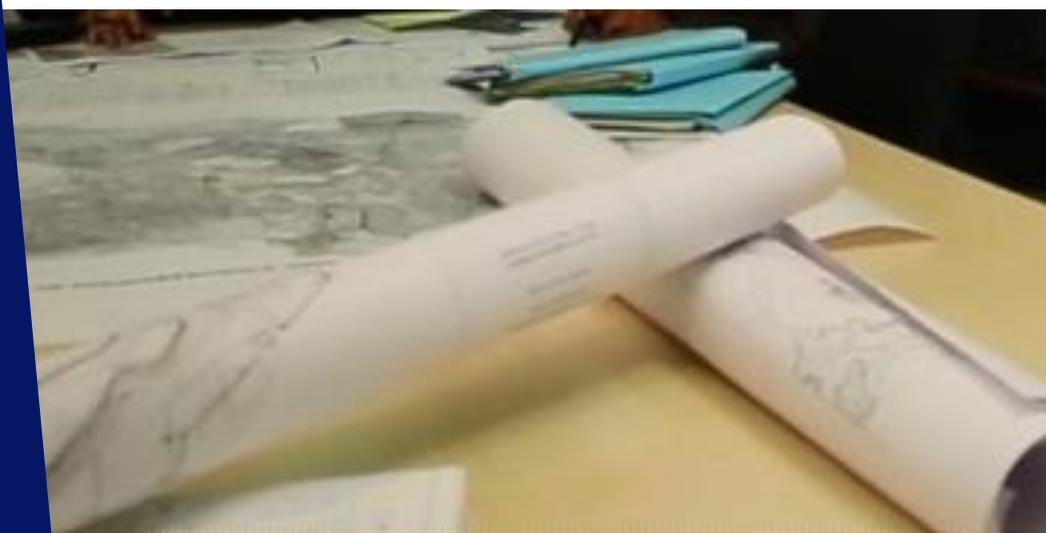
Tout en s'intégrant au site, notre ambition est que le nouveau siège de l'Agence Urbaine de Meknès constituera un nouveau repère urbain au niveau de la ville, et ce principalement par la qualité de ses façades en termes de volumétrie, matériaux et éléments architectoniques.

L'installation du chantier et le démarrage effectif des travaux se fera dès le lancement par la RADEM du transfert d'une conduite d'assainissement traversant l'assiette foncière du projet.



2

PLANS D'ACTION PREVISIONNELS



CHAPITRE 1 :

VISION STRATEGIQUE

I. Orientations stratégiques

S'inscrivant dans une convergence entre les orientations gouvernementales et les attentes recensées au niveau du territoire, l'Agence Urbaine de Meknès poursuit toujours son plan d'actions pluriannuel suivant les 06 orientations stratégiques tracées pour la période 2017-2021, et ce pour un développement territorial équitable et durable :

1. Accompagner de manière efficiente le développement de notre ressort territorial dans le cadre de la nouvelle région Fès-Meknès, en s'inscrivant dans la région pas en tant que fragment du territoire dissocié, mais en tant que partie dans un ensemble, et ce en mutualisant les efforts avec les autres intervenants pour mener des actions stratégiques d'envergure régionale.
2. Adopter une planification territoriale permettant le renforcement de la résilience, de la cohésion et de la durabilité des territoires (préservation, rationalisation, compacité et compétitivité).
3. Encadrer le développement des espaces par le biais d'une planification anticipative des extensions urbaines, ainsi que le renouvellement et la revitalisation des tissus existants ;
4. Rehausser la qualité architecturale et paysagère dans le respect des identités locales et la valorisation du patrimoine.
5. Contribuer à l'amélioration du climat de l'investissement par la réduction des délais et la simplification des procédures.
6. Développer et enrichir les services en ligne pour faciliter l'accès à l'information, mieux servir le citoyen et assurer un marketing territorial.

II. Objectifs à atteindre

1. La généralisation de la couverture en documents d'urbanisme notamment les zones soumises à une pression urbaine, tout en veillant à la refonte des documents caducs. Il s'agit essentiellement de faire aboutir les plans d'aménagement de l'agglomération de Meknès après approbation du SDAU du Grand Meknès et le SDAU d'Ifrane et Azrou.
2. La restructuration et la mise à niveau des quartiers sous équipés dans un cadre partenarial afin de favoriser leur intégration dans les circuits réglementaires, résorber les disparités et améliorer les conditions de vie des populations concernées.
3. L'accompagnement et la consolidation des guichets uniques et commissions provinciales chargées de l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme conformément aux dispositions du RGC.
4. L'adoption d'une approche d'intervention intégrée dans les zones et douars ruraux, qui soit souple et adaptée aux spécificités locales spatiales, économiques et sociodémographiques.
5. La mise en œuvre de la convention cadre de partenariat portant sur l'assistance architecturale et technique en milieu rural.
6. L'exploitation du SIG pour la capitalisation des diverses données disponibles.
7. La dématérialisation des services rendus par l'Agence Urbaine de Meknès (consultation en ligne des documents d'urbanisme, délivrance de la note de renseignement en ligne, gestion des requêtes, gestion des archives...)
8. Le développement de la communication institutionnel de l'Agence Urbaine de Meknès.

CHAPITRE 2 :

PLAN D'ACTION 2019

Le plan d'action de l'Agence Urbaine de Meknès au titre de l'exercice 2019 s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des objectifs explicités ci-avant.

I. Planification Urbaine

1. Couverture en travaux photogrammétriques

Lancement des travaux photogrammétriques nécessaires à la couverture de certains centres relevant de la préfecture de Meknès et des provinces d'El Hajeb et d'Ifrane en photographies aériennes et restitutions.

2. Documents d'urbanisme à homologuer

Nature document	Province/ Préfecture	Commune	Territoire/ Centre/ Localité
SDAU	Meknès	Commune urbaine de l'agglomération de Meknès et les communes périphériques (Meknès, Mechouar Stinia, Ouislane, Toulal, Mejjat, Oued Jdida, Dkhissa, Dar Oum soltane, Ait Ouallal et Sidi Slimane moule Ikifane)	Grand Meknès et communes périphériques
PA		Mhaya	Zones d'urbanisation a la commune de M'haya Groupement douar Oulad slim
	El Hajeb	El Hajeb	Ville d'El Hajeb
PDAR	Ifrane	Dayet Aoua	Centre Dayet Ifrah
Total	03	13	05 documents

3. Plans d'aménagement à verser dans les procédures d'enquête publique / délibérations communale (EP/DC)

Nature document	Province/ Préfecture	Commune	Territoire/ Centre/ Localité
PA	Meknès	Toulal et Dar Oum soltane	PA de la commune de Toulal et la zone nord-ouest relevant de la commune de Dar Oum Soltane
		Ouislane et Dkhissa	PA de la commune de Ouislane et de la zone nord-est relevant de la commune de Dkhissa
		Mejjat et Ait Ouallal	PA de la zone Périphérique sud de Meknès relevant des communes de Mejjat et de Ait Ouallal
		Dar Oum Soltane	PA des secteurs périurbains relevant de la commune de Dar Oum Soltane
		Sidi Slimane Moule Kifane	PA du centre Sidi Slimane Moule Kifane PA du centre Haj Kaddour et ses zones limitrophe
	El Hajeb	Laqsir	PA du Centre Laqsir
		Ain Taoujdate	PA de la ville d'Ain Taoujdate
	Ifrane	Oued Ifrane	PA Centre Zaouiat Oued Ifrane
		Tizguit	PA Centre Zaouiat Sidi Abdeslam
	SDAU	Ifrane	Ifrane, Azrou et communes limitrophes
Total	03	22	15 documents

4. Documents d'urbanisme à verser dans les procédures de concertations réglementaires (CCS / CTL)

Nature document	Province/ Préfecture	Commune	Territoire/ Centre/ Localité
PA	Meknès	Meknès	La commune de Meknès
		Boufekrane	La zone sud-ouest de la ville de Boufekrane
	El Hajeb	Iqaddar	Centre Iqaddar
	Ifrane	Azrou et Ben Smim	PA Azrou et la zone périphérique
		Oued Ifrane Et Sidi El Makhfi	Lacs Amghass
PDAR	Tizguit	Ain Lahnouch	
Total	03	08	06 documents

II. Etudes de restructuration et de redressement urbain

En 2019, l'Agence Urbaine de Meknès prévoit le lancement de 30 études de restructuration concernant des quartiers ou douars répartis comme suit :

Préfecture ou province	Commune	Localité / Centre
Meknès	Ain Kerma	Oulad ali / Lmagha
	Sidi slimane Moule Kifane	Hay Al Asri/Douar Haj Kaddour
	N'zalet Beni Ammar	El Oualja / EL marhla-Tader
	Sidi Abdellah El Khayat	Douar Ait Hssain
	Ain Jemaa	Douar Rgada
Ifrane	Timahdite	Quartier Tahizounte
	Sidi El Makhfi	Ait Haddou
	Ain Leuh	Douar Stock / Boudraa
	Dayet Aoua	Imma Hanna
	Oued Ifrane	Zaouit Oued Ifrane
	Tigrigra	Hachada / Ait Ommar / Ait ben Attou
	Tizguite	Ain Lhnouch
El Hajeb	Sebaa Ayouné	Hay Bouray / Ait Iddir charkiya
	Iqqadar	Douar Sahara
	Jahjouh	Douar Bel khir / Douar Shraoua
	Lqsir	Douar Ait Moussa / Douar Ali ou chaou
	Ait Harzallah	Douar Ben Kaddouch / Douar Chikh Douar Abdltif / El Fouarat Douar Tazi
Total	17	30

III. Etudes générales et spécifiques

Nature document	Province/Préfecture	Localité	Objectif 2019
Charte architecturale et paysagère	Ifrane	RP 24 menant vers Adghagh	Lancement
Etude sur la durabilité du territoire de l'agglomération de Meknès	Meknès	Meknès	Achèvement
Total		02	

IV. Assistance architecturale et technique en milieu rural

Cette action porte sur :

- Le suivi en concertation avec les communes concernées et les services de la Province d'El Hajeb des actions en cours en vue d'activer leur achèvement, à savoir la délivrance des plans architecturaux et de structures au profit des habitants des douars d'Oued Nja et Lassadam ;
- La concrétisation de la convention cadre de partenariat portant sur l'assistance architecturale et technique en milieu rural au niveau de la Région Fès-Meknès dès achèvement de la convention spécifique stipulant les conditions et moyens de mise en œuvre ainsi que la levée des contraintes légales liées au paiement des prestations.

CHAPITRE 3 : PLAN D'ACTION PREVISIONNEL 2020-2021

I. Documents d'urbanisme

Année	A lancer ou actualiser	A verser à la CTL	A verser à l'EPDC	A Homologuer
2020	<ul style="list-style-type: none"> • PA du centre Oued Jdida • PA du centre souk El Gour • PA du centre Bouderbala • PA du centre Oued Ifrane Souk El Had 	<ul style="list-style-type: none"> • PA du Centre de Ain Leuh • Pa du Centre de Toufasselt • PA du Centre Bitit • PA du Centre Fouarat 	<ul style="list-style-type: none"> • PA de la commune de Meknès • PA La zone sud-ouest de la ville de Boufekrane • PA du centre Sidi Slimane Moule Kifane • PA du centre Haj Kaddour et ses zones limitrophes • PA des secteurs périurbains relevant de la commune de Dar Oum Soltane (03) 	<ul style="list-style-type: none"> • PA de la commune de Toulal et la zone nord-ouest relevant de la commune de Dar Oum Soltane • PA de la commune de Ouislane et de la zone nord-est relevant de la commune de Dkhissa • PA de la zone Périphérique sud de Meknès relevant des communes de Mejjat et de Ait Ouallal • PA de la commune de Ain Taoujtate • PA du Centre Laqsir • PA des Lacs Amghass • PA Zaouit oued ifrane • PA Zaouit sidi Abdeslame • SDAU Ifrane, Azrou et leur aire influence • PA de la commune de Meknès
Total	04	04	06	10
2021	<ul style="list-style-type: none"> • PA de la ville d'ifrane • PA du Centre Ras ijjeri • PA du centre Sebt Jahjouh • PA du centre N'zalet Bni Ammar 	<ul style="list-style-type: none"> • PA du centre Oued Jdida • PA de la ville d'Ifrane • PA du centre souk El Gour • PA du centre Bouderbala • PA du Centre de Oued Ifrane 	<ul style="list-style-type: none"> • PA du Centre de Ain Leuh • Pa du Centre de Toufasselt • PA du Centre Bitit • PA du Centre Fouarat 	<ul style="list-style-type: none"> • PA La zone sud-ouest de la ville de Boufekrane • PA du centre Sidi Slimane Moule Kifane • PA du centre Haj Kaddour et ses zones limitrophes • PA des secteurs périurbains relevant de la commune de Dar Oum Soltane (03)
Total	04	05	04	04

II. Etudes de restructuration

Dans un cadre partenarial, l'Agence urbaine prévoit la restructuration des quartiers sous équipés et ce, afin de favoriser d'une part l'intégration desdits quartiers dans les circuits réglementaires et d'autre part contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées et la résorption des disparités.

Préfecture /Province	Commune	Quartier/Douar
Meknès	Oualili	- Fertassa - Bouassal - Douar Bni Meraaz
	Ain kerma	- Oulad Ali - Lmagha
	Sidi slimane moule kifane	- Hay Asri - Douar Haj Kaddour
	N'zalet Beni Ammar	- El Oualja - El marhla-Tader
	Sidi Abdellah El Khyat	- Douar Jajouiyine - Douar Talaghza - Douar Hafrat Ben Tayb - Douar Ait Hssayn - Douar skhirat - Douar El Amma
Ifrane	Timahdit	- Quartier Tahizounte
	Sidi El Makhfi	- Ait Haddou
	Ain Leuh	- Douar Stouk - Taghbalout
	Dayet Aoua	- Imma Hanna
El Hajeb	El Hajeb	- Laarab
	Sebaa Ayoune	- Hay Bouray - Ait Iddir charkiya
	Iqaddar	- Douar Sahra - Er-ray
	Ait Bourzouine	- Tyadi - Radel
	Laqsir	- Sidi Kaddour
	Ait Hrazllah	- Douar Tiniza
	Bitit	- Mahroum Bitit
Total	16	26

3

**RAPPORT
FINANCIER**



CHAPITRE 1 : BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018

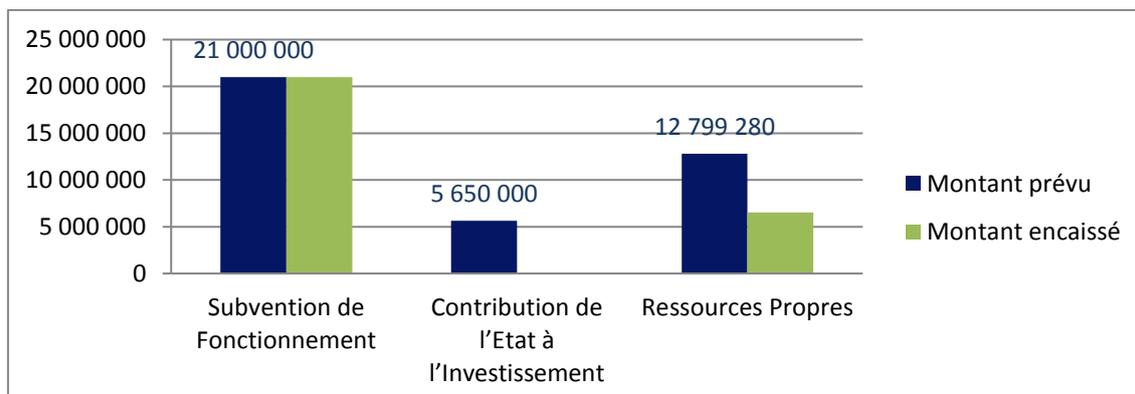
L'année budgétaire 2018 s'est caractérisée par l'engagement de ses dépenses en prenant en considération ses ressources encaissées, à savoir:

I. Les ressources

Le total global des ressources encaissées est de **27 536 438,72 Dhs**, réparties comme suit :

Désignation	Montant Prévu	Montant Encaissé	Taux D'encaissement
Subvention de Fonctionnement	21 000 000,00	21 000 000,00	100 %
Contribution de l'Etat à l'Investissement	5 650 000,00	0,00	0 %
Ressources Propres	12 799 280,44	6 536 438,72	51,07 %
Total	39 449 280,44	27 536 438,72	69.80 %

Graphique 1 : Ressources encaissées, par nature, au titre de l'année budgétaire 2018 en Dhs.

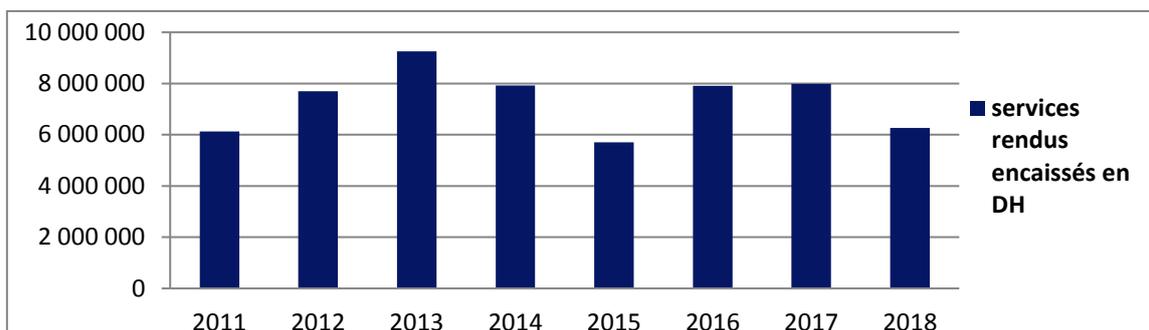


▪ Ressources propres :

A la fin de l'exercice budgétaire 2018, cette Agence a encaissé des recettes propres d'un montant total de **6 536 438,72 Dhs**, soit un taux d'encaissement de **51,07%** par rapport au montant prévu et dont le montant encaissé est réparti comme suit :

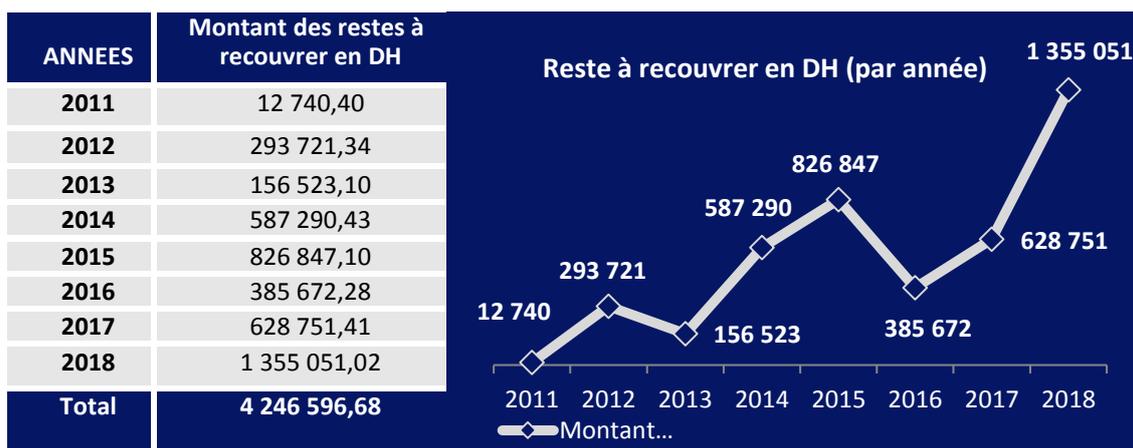
Désignation	Type de produits	Montant Encaissé
Rémunération des Services rendus	Délivrance de la note de renseignements	510 300,00
	Instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir et de morceler	5 755 708,18
Autres produits	Produits financiers	180 630,54
	Autres recettes	89 800,00
Total		6 536 438,72

Graphique 2 : Evolution des services rendus encaissés par exercice depuis 2011 en Dhs.



▪ Restes à recouvrer arrêtés au 31/12/2018

Depuis la mise en œuvre de la résolution relative à la rémunération des services rendus en mois de mars 2011 afférente à l'instruction des dossiers d'autorisation de construire, de lotir et de morceler, l'Agence Urbaine de Meknès n'a pas pu recouvrer le montant de ses créances qu'elle a vis-à-vis des maitres d'ouvrage, dont la répartition des restes à recouvrer par année d'exigibilité est comme suit :



II. Les emplois

Les réalisations au niveau des emplois sont réparties entre dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et restes à payer comme explicité ci-après :

1. Dépenses d'exploitation

Nature	Crédits ouverts	Engagements	Taux de réalisation
Achats consommés de matières et fournitures	816 000,00	581 441,43	71.25 %
Autres charges externes	3 290 820,00	2 614 322,83	79.44 %
Impôts et taxes	5 740 000,00	4 523 818,72	78.81 %
Charges de personnel	23 888 436,69	22 472 803,12	94.07 %
Total	33 735 256,69	30 192 386,10	89.50 %

2. Dépenses d'investissement

Désignation	Crédits de Paiement	Engagements	Taux d'Engagement
Immobilisations incorporelles	2 583 000,00	457 237,60	17.70 %
Immobilisations corporelles	9 545 000,00	9 362 719,78	98.09 %
Total	12 128 000,00	9 819 957 ,38	80,97 %

3. Les restes à payer

Désignation	Crédits de Paiement	Montant payé en 2018 des RAP arrêté au 31/12/2017	Reste à payer	% de paiement
Exploitation	2 360 594,32	2 276 159,31	84 435,01	96.40 %
Investissement	5 291 711,43	1 491 217,13	3 800 494,30	28.18 %
Total	7 652 305,75	3 767 376,44	3 884 929,31	49,23 %

III. Les ressources humaines

▪ Loi cadre du personnel

Caractérisé par un taux d'encadrement de **77,78 %**, l'effectif réel du personnel de l'Agence Urbaine de Meknès au 31/12/2018 est de 81 employés, repartie comme suit.

Grade	Effectif Théorique au 01/01/2018	Effectif Réel au 31/12/2018	Postes Vacants Au 31/12/2018
Directrice	01	01	-
Hors Cadre	17	17	-
Cadre supérieur	33	33	-
Cadre	12	12	-
Agent de Haute maîtrise	13	11	2
Agent de Maîtrise	07	07	-
Total	83	81	2

▪ Formation continue

L'année 2018 a connu la conclusion d'une convention entre l'Agence Urbaine de Meknès et l'Université Al Akhawayn d'Ifrane pour la formation professionnelle de 77 cadres de l'Agence, répartie sur 08 groupes pour une enveloppe budgétaire de **303 350,00 Dhs**.

L'effectif par module de formation se présente comme suit :

Thèmes	Nombre de jours	Nombre de participants
Servitudes hydrauliques, prévention des crues et d'inondation spatiales sur les documents d'urbanisme	03	16
Droit d'urbanisme	02	19
La fiscalité de la paie	02	05
Les dispositions du nouveau CCAG-T	02	04
La démarche de performance dans la gestion budgétaire (LOLF)	03	04
Procédures fiscales	02	03
Audit des marchés publics	02	11
Autorisation de construire à la lumière des droits réels	02	15

CHAPITRE 2 : PROJET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Au cours de l'élaboration et la présentation de son budget au titre de l'année 2019, l'Agence Urbaine de Meknès s'est inscrite aux nouvelles dispositions de la loi organique de la loi de Finances (LOLF) qui stipulent que les dépenses soient présentées à l'intérieur de chaque chapitre, dans un programme, et la cas échéant dans des programmes subdivisés en projets ou actions avec une vision de programmation triennale. Ainsi, le projet de budget de l'Agence Urbaine de Meknès pour l'exercice 2019 récapitule l'ensemble des dépenses prévisionnelles de l'établissement programmées sur la base des ressources prévues.

I. Les ressources prévisionnelles

Le montant total des ressources prévisionnelles au titre de l'Année 2019 s'élève à **66 368 624,75 Dhs** réparti comme suit :

DESINATION	MONTANT EN DH
Disponible de Trésorerie au 31/12/2018	13 784 384.45
Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019	21 500 000.00
Contribution de l'Etat au titre de l'année 2019	7 000 000.00
Contribution complémentaire de l'Etat 2019	11 000 000.00
Ressources Propres prévues	8 837 643.62
Reste à recouvrer	4 246 596.68
TOTAL	66 368 624.75

II. Les charges prévisionnelles

En fonction des ressources prévisionnelles, il a été programmé un montant total des charges prévisionnelles qui s'élève à **66 368 624,75 Dhs** réparti comme suit :

CHARGES	LIBELLE	CREDITS PROGRAMMES EN DH
EXPLOITATION	Dépenses de Matériel et dépenses diverses	9 811 000,00
	Dépenses du personnel	29 546 500,00
	Restes à mandater	1 865 269,17
INVESTISSEMENT	Immobilisations Incorporelles	7 685 680,00
	Immobilisations Corporelles	13 160 298,90
	Restes à mandater	53 280,00
	Crédits non programmés	4 246 596,68
Total		66 368 624,75